

Recommandations de la société civile au Conseil européen

RAPPORT EUROPANOVA 2006

Peut-on encore faire l'Europe sans les Européens ?

*Can we still build Europe
without Europeans ?*

Organisations contributrices :

Association Européenne des Enseignants (AEDE), Comité 21, Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne (COFACE), Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH), Le Forum des droits sur l'internet, Lobby Européen des Femmes (LEF), Les Unions Nationales d'Etudiants en Europe (ESIB), Organisation Européenne pour les Maladies Rares (EURORDIS), Plate-forme sociale, SOS attentats/SOS terrorisme.

COLLECTIF
EUROPANOVA

EuropaNova est une organisation non gouvernementale de promotion du débat public et de l'intérêt général européens. EuropaNova ne représente aucun lobby ni groupe de pression.

EuropaNova is a non governmental organisation for the promotion of public debate and the European general interest. EuropaNova is not the representative of any lobby or interest group.

BUREAU / BOARD

- **Guillaume Klossa**, Président / *President*
- **Elvire Fabry**, Vice-présidente / *Vice-President*
- **Frédéric Allemand**, Secrétaire général / *General Secretary*
- **Peter Sandor**, Trésorier / *Treasurer*
- **Sonia Abecassis, Olivier Ferrand, Cyrille Le Rolland, François-Xavier Priollaud**, Administrateurs / *Administrators*
- **Anouche Kéchichian**, Déléguée générale / *General Delegate*

CONSEIL SCIENTIFIQUE / SCIENTIFIC COUNCIL

- **Enrico LETTA**, président du Conseil scientifique d'EuropaNova, secrétaire d'État à la présidence du Conseil, ancien ministre des Affaires européennes, directeur du think tank AREL (Italie) / *president of the Scientific Council, Secretary of State for the Council Presidency, former Minister of European Affairs, director of the think tank AREL (Italy).*
- **Gustavo de ARISTEGUI**, député, porte-parole des Affaires étrangères du Congrès, administrateur de l'ONG Dialogo Europeo (Espagne) / *Member of Parliament, speaker for Foreign Affairs at the Spanish Congress, administrator of the NGO Dialogo Europeo (Spain).*
- **Thierry CHOPIN**, directeur des études de la Fondation Robert Schuman (France) / *director of Studies, Robert Schuman Foundation (France).*
- **Bozidar DJELIC**, ancien ministre de l'Economie et des finances (Serbie) / *former Minister of the Economy and Finance (Serbia).*
- **Charles GRANT**, directeur du « Centre for European Reform » (Grande Bretagne) / *director of the Centre for European reform (UK).*
- **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, députée à l'Assemblée Nationale (France) / *Member of Parliament (France).*
- **Colomban LEBAS**, directeur des études d'EuropaNova, chercheur associé, Centre de géostratégie de l'Ecole Normale Supérieure (France) / *director of studies of EuropaNova, associate researcher, Centre of Geostrategy, Ecole Normale Supérieure (France).*
- **Jozsef SZAJER**, député européen, ancien Vice-président de l'Assemblée Nationale (Hongrie) / *Member of European Parliament, former Vice-President of the Hungarian National Assembly (Hungary).*
- **Nicolas VERON**, directeur du développement du think tank Bruegel (Belgique) / *director of development of the think tank Bruegel (Belgium).*

EQUIPE ÉDITORIALE / EDITORIAL TEAM

Sonia Abecassis, Frédéric Allemand, Emmanuel Fauveau, Olivier Ferrand, Anouche Kéchichian, Guillaume Klossa, François-Xavier Priollaud

1 AVANT-PROPOS - « SOYONS FIERS D'ÊTRE EUROPÉENS ! »4
Forword - "Pride in being European!"5

2 PEUT-ON ENCORE FAIRE L'EUROPE SANS LES EUROPÉENS ?6
Can we still build Europe without Europeans?10

3 SIX QUESTIONS AU CONSEIL EUROPÉEN14
Six questions to the European Council15

4 SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS16
Summary of contributions20

5 CONTRIBUTIONS23
Contributions23

6 ACTIVITÉS54
Activities55

“Soyons fiers d’être Européens !”

Ce premier rapport annuel représente la contribution de dix ONG représentatives de la diversité de la société civile européenne de l’Union pour la relance du projet européen. EuropaNova a demandé à ces organisations d’identifier, dans leurs domaines respectifs, les mesures de nature à renforcer l’identité européenne qu’elles souhaiteraient voir adoptées par les institutions de l’Union.

Notre démarche s’inscrit dans la durée. Elle est ouverte à toutes les organisations de la société civile qui veulent, avec nous, faire vivre le débat européen et faire pression sur les dirigeants de l’Union pour que l’intérêt général européen soit au cœur de leurs préoccupations.

Ce rapport s’adresse aux 25 chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union européenne et intervient alors que la construction de l’Europe vit une période extrêmement difficile.

Pour la première fois, le Conseil européen – sous l’impulsion de la présidence autrichienne de l’Union – a décidé de « s’attaquer à des sujets qui tiennent à cœur aux citoyens dans leur quotidien »¹. Nous espérons que cette louable préoccupation devienne un principe structurant de tout Conseil européen. « L’Europe ne paraît pas nous appartenir, elle est faite par d’autres »², ce constat de l’une des ONG ayant contribué au présent rapport est l’une des explications majeures de la panne de sens et de perspective dans laquelle l’Union européenne se trouve actuellement.

L’Europe telle qu’elle est aujourd’hui semble être déconnectée des attentes des citoyens. Les acteurs traditionnels de l’identité, les familles, les associations, les enseignants, les étudiants, les intellectuels... n’ont jusqu’à présent pas ou peu été associés à la construction du projet européen. Le constat est sans appel: aujourd’hui, les citoyens ne se reconnaissent pas ou plus suffisamment dans l’Europe telle qu’elle leur est proposée et cela explique en partie les « non(s) » français et néerlandais à la constitution européenne. On a en quelque sorte cru pouvoir construire l’Europe sans les Européens.

L’Union s’est bâtie sans volonté de construire, si ce n’est un peuple européen, du moins une véritable société européenne. Ce paradoxe, nos dirigeants ne peuvent plus l’ignorer. L’Europe est le projet politique le plus ambitieux et le plus complexe de tous les temps, c’est également le plus généreux puisque fondé sur les principes de solidarité et de progrès mutuels, mais c’est le seul projet politique qui ne s’accompagne pas d’une démarche volontariste visant à construire une communauté politique.

C’est le seul projet trans-étatique sans classe politique trans-étatique. Dès lors comment s’identifier à une construction politique si celle-ci n’est pas incarnée par des femmes et des hommes qui portent ce projet commun, qui véhiculent la fierté d’être européen ? Et comment être fiers quand ceux qui devraient se faire les hérauts de la fierté européenne, donnent trop souvent le sentiment de privilégier des intérêts nationaux de court terme ?

La société civile peut contribuer à bâtir cette communauté politique, mais elle ne peut le faire seule.

Le travail déjà engagé par les différentes institutions, en particulier le Parlement européen et la Commission européenne, doit se poursuivre en impliquant plus encore la société civile en amont de la prise de décision.

Les ONG contributrices sont conscientes que l’Union, grâce aux effets de taille, de comparaison, d’émulation et de solidarité qu’elle permet, constitue un formidable vecteur de progrès notamment en matière sociale, dans les domaines de l’égalité, de lutte contre les discriminations, de la santé, de l’éducation... Les propositions concrètes qui sont formulées dans chacun de ces domaines, mettent en évidence une demande d’Europe qui reste immense.

En l’état actuel des institutions, le Conseil européen est l’enceinte la plus apte à répondre à cette demande. C’est pourquoi ce rapport lui est nommé adressé.

Guillaume Klossa
Président d’EuropaNova
Juin 2006

1. Site Internet de la présidence autrichienne – programme de travail - www.eu2006.at

2. Contribution - Forum européen des personnes handicapées, (page 32)

“Pride in being European!”

This first annual report presents the contribution of ten NGOs, representing the entire range of European civil society in the Union, seeking the renewal of the European project.

EuropaNova requested these organisations to identify the measures in their respective areas that they wish to see adopted by the institutions of the Union in order to reinforce European identity.

Our initiative is a long term one; open to all organisations of civil society who wish like us to keep European debate alive and to influence the leaders of the Union to put European general interest at the heart of their concerns.

This report, addressed to the 25 heads of state and government of the European Union, comes at a time when the construction of Europe is experiencing particularly difficult times.

For the first time, the European council, at the initiative of the Austrian presidency of the Union, decided to “to address subjects which are central to the daily life of its citizens.”

We hope that this laudable initiative will become a founding principle of every European Council.

“Europe doesn’t seem to belong to us, but to be made by others.” This statement made by one of the contributing NGOs is one of the most significant explanations of the lack of meaning and perspective facing the European Union today.

Today’s Europe seems to be disconnected from the expectations of its citizens.

Traditional factors of identity: families, associations, teachers, students, intellectuals, until now have been hardly, if at all, involved in the European project.

This state of affairs is dramatic. Citizens do not identify sufficiently with the Europe they are being offered. This is a partial explanation of the French and Dutch “no” to the European Constitution.

To a certain extent, it was believed that Europe could be built without the Europeans. The Union was founded without the willpower to build, if

not a European people, at least a true European society. This paradox can no longer be ignored by our leaders. Europe is the most ambitious and the most complex political project of all time. It is also the most generous since it is founded on principles of solidarity and mutual progress, but it is the only political project which does not include a voluntary approach toward the foundation of a political community.

It is the only cross-national project without a cross-national political class. Therefore, it is not possible to identify with political construction that is not embodied by women and men who uphold a common project that transmits pride in being European. There can be no European pride when those who should be its standard bearers too often give the impression of granting privileges to short-term national interests.

Civil society can contribute to building this political community but it cannot do it alone.

The work already undertaken by many institutions, in particular the European Parliament and the European Commission, must continue with the greater participation of civil society in the decision making process.

The contributing NGOs are well aware that the Union, thanks to factors of size, comparison, emulation and solidarity, constitutes a terrific vector for progress especially in social matters, equality, non discrimination, health and education. Concrete proposals formulated in each of these areas are proof that the need for Europe remains great.

In the present state of the European institutions, the European council is the body most able to address these concerns.

For this reason, our report is addressed to this specific institution.

Guillaume Klossa
President
EuropaNova
June 2006

1. Austrian presidency website – work program – www.eu2006.at

2. Contribution – European Disability Forum, (page 32)

2 Peut-on encore faire l'Europe sans les Européens ?

Le 29 mai puis le 1^{er} juin 2005, les « non » citoyens exprimés lors des référendums français et néerlandais plongeait l'Europe dans la crise.

Une crise immédiate qui a enlisé le processus constitutionnel. Une crise plus profonde, aussi. Le « non » a libéré des forces centrifuges insoupçonnées : crispations nationales dans les négociations sur les perspectives financières, volonté de « renationalisation » de la politique agricole commune, questionnements sur l'euro, remise en cause de la solidarité financière européenne avec la dénonciation de fonds structurels devenus trop généreux...

Comment sortir de cette crise, sans doute la plus grave de la construction européenne ? Comment – et faut-il – relancer la construction européenne ?

Notre réponse est sans ambiguïté : oui, les citoyens européens, dans leur grande majorité, veulent poursuivre la construction européenne. Mais le rejet du traité constitutionnel délivre une leçon fondamentale : on ne pourra plus faire l'Europe sans les Européens.

C'est là que se joue l'avenir de l'Europe, le grand enjeu des Etats : passer d'une invention diplomatique à une construction citoyenne de l'Europe.

UNE URGENCE : FAIRE DES EUROPEENS

La défiance des Européens face à l'Europe telle qu'elle se construit

Un an après, il est temps de tirer les leçons de l'échec des référendums français et néerlandais. C'est une nécessité si les gouvernements veulent être capables de relancer la construction européenne sur des bases saines.

La première question est simple : le rejet constitutionnel ne marque-t-il pas la volonté citoyenne d'arrêter la construction européenne ? Après tout, le traité constitutionnel représentait une avancée fondamentale de cette construction : le passage de l'Europe économique d'hier – la Communauté économique européenne – à une Europe politique, avec sa Constitution, sa citoyenneté, son embryon de gouvernement. Les citoyens ont repoussé cette avancée : peut-être ne veulent-ils pas d'une entité politique européenne ; peut-être l'euro-scepticisme a-t-il gagné du terrain ou tout au moins le sentiment que la construction européenne est allée à son terme avec l'euro, qu'il faut achever l'Europe économique et s'arrêter là.

La réponse est négative : les citoyens n'ont pas rejeté la construction européenne. Les sondages d'opinion en France et aux Pays-Bas, mais aussi dans le reste de l'Europe, montrent que, dans leur très grande majorité, les Européens souhaitent la poursuite de la construction européenne. L'euro-scepticisme reste cantonné, à peu près partout, à moins de 20% de la population.

C'est bien un « non » pro-européen qui s'est exprimé : les citoyens veulent poursuivre l'aventure européenne, mais sur de nouvelles bases. Ils ne sont pas satisfaits de l'Europe existante. C'est cette défiance à l'égard de l'Europe telle qu'elle se construit qu'ils ont exprimé en France et aux Pays-Bas. Une défiance qui existe, à des degrés divers, dans les autres pays membres.

Les citoyens expriment trois griefs principaux à l'égard de l'Europe existante :

UNE EUROPE TROP TECHNOCRATIQUE

Les citoyens ont le sentiment de ne pas avoir de prise sur les décisions européennes. Ils stigmatisent les « technocrates de Bruxelles », qui décident de leur avenir dans leur dos. Cette critique est légitime. Les spécialistes parlent de « déficit démocratique ». En un mot : on a confié des compétences politiques à un exécutif qui n'a pas la pleine responsabilité démocratique : la Commission européenne.

La Commission européenne constitue un embryon de gouvernement de l'Europe. Or, contrairement aux gouvernements nationaux, sa responsabilité devant les citoyens demeure faible. Le président de la Commission n'est pas élu : il est nommé par les chefs d'État et de Gouvernement et investi par le Parlement européen. Les Commissaires sont également nommés par leurs gouvernements respectifs. **Certes, la Commission est responsable collectivement devant le Parlement européen, mais cette responsabilité n'est pas dépendante de ses orientations politiques. La Commission Santer est tombée pour des raisons de probité.** Ainsi, les choix politiques pris par la Commission s'avèrent déconnectés des orientations politiques des citoyens européens : les citoyens peuvent voter à droite ou à gauche au Parlement européen, cela ne changera rien à la politique menée par la Commission.

UNE EUROPE INSUFFISAMMENT PROTECTRICE

Les citoyens européens réclament plus de protection dans un monde plus exposé, plus mouvant, plus risqué. Or ils ont le sentiment que l'Europe, loin d'être un rempart, est un vecteur de la mondialisation – son « cheval de Troie ». De nombreux projets législatifs de la Commission furent ainsi stigmatisés durant la campagne référendaire, notamment en France : directive « Bolkestein », remise en cause de la directive sur le temps de travail, troisième paquet ferroviaire... Selon les instituts de sondage, la directive « Bolkestein » constitue même le principal facteur explicatif du basculement des Français vers le « non ».

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le bien-fondé de ces orientations politiques. Il nous apparaît clairement, en revanche, qu'elles ne sont pas en cohérence avec les aspirations d'une partie des citoyens européens. Cette disjonction entre l'Europe libérale qui se construit et l'Europe protectrice souhaitée par une partie des Européens est une illustration du déficit démocratique européen. Un déficit patent si ces aspirations sont majoritaires en Europe. Un déficit bien réel, aussi, même si ces aspirations demeurent minoritaires. Les orientations des politiques européennes n'ont pas été validées démocratiquement, aucun programme n'a été soumis aux électeurs. Dès lors, ces orientations ne sont pas légitimes pour les citoyens qui les contestent : « Qui vous a donné mandat pour agir ? Qui vous fait roi ? », disent-ils à bon droit.

UN ÉLARGISSEMENT TROP RAPIDE

C'est un fait : les citoyens ont mal accepté l'élargissement à l'Est. C'est le syndrome du « plombier polonais » de la campagne référendaire française.

Il y a certes dans ce rejet une part de repli nationaliste. Mais au-delà, de nombreux citoyens pro-européens sont réticents : parce que l'élargissement se fait sans approfondissement, il met en cause le fonctionnement institutionnel de l'Union ; parce que l'élargissement se fait sans une vision claire des frontières européennes, il menace le projet politique européen de dilution dans une vaste zone économique peu vertébrée.

Là encore, l'enjeu n'est pas de porter un jugement sur l'élargissement, dans son principe ou dans ses conditions de réalisation, ni de se prononcer sur les frontières de l'Union. L'enjeu, c'est de reconnaître que la politique d'élargissement rapide – et soutenue par les gouvernements – n'est pas partagée par nombre de citoyens européens. Qui a décidé de cette politique ? Sur quelle base démocratique a-t-on décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie ? C'est bien là le problème central : les citoyens n'ont pas été consultés.

Les leçons du « non » : l'Europe démocratique

C'est la principale leçon de la crise constitutionnelle : les Européens veulent que l'Europe se fasse avec eux, pas sans eux, encore moins contre eux.

Cela n'a pas été le cas jusqu'ici. Au contraire. L'Union européenne a progressé depuis ses débuts sur des bases non-démocratiques. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, les mouvements fédéralistes européens nourrissaient l'espoir de construire *ab initio* une Europe politique supranationale. Cet espoir se heurta à la réalité de nationalismes encore vivaces, qui conduisirent à l'échec des « Etats généraux de l'Europe » tenus à La Haye en 1948, puis à l'enterrement du projet de Communauté européenne de défense en 1954. Le génie des « pères fondateurs » fut de sortir de l'impasse politique en se rabattant sur la construction d'une Europe technique – c'est ce que l'on a appelé la « méthode Monnet ». Sur la procédure, tout d'abord, la construction européenne s'engagea sur un mode diplomatique, sans validation démocratique. Cette construction diplomatique de l'Europe atteint aujourd'hui ses limites. Autant il n'était pas forcément nécessaire de consulter les peuples pour transférer des compétences limitées à l'Europe – les droits de douane, ou la TVA. Autant l'importance des réformes proposées – l'euro, la Constitution européenne – y oblige désormais.

Sur le fond, ensuite, les compétences transférées au niveau européen ont été confiées à un exécutif supranational dépourvu de légitimité démocratique directe : la Commission européenne. N'étant pas élue, la Commission était plus acceptable pour les Etats car elle n'entraînait pas en concurrence politique avec les gouvernements nationaux, seuls détenteurs de la souveraineté populaire. Cette absence de légitimité démocratique est désormais un problème majeur, tant les responsabilités poli-

tiques de la Commission sont devenues éminentes.

L'Europe doit aujourd'hui entrer dans une nouvelle étape de sa construction, et passer de l'Europe technique à l'Europe démocratique. Les Eurosceptiques y sont naturellement opposés. Mais nombre de cercles pro-européens y sont également réticents, car cela reviendrait à dénoncer la « méthode Monnet », à laquelle ils sont attachés.

Ces réticences ne nous paraissent pas justifiées. La « méthode Monnet » était en effet nécessaire, historiquement, pour surmonter les nationalismes d'après-guerre. Mais elle avait une vocation provisoire, dans l'esprit même de ses inventeurs : l'Europe technique était conçue comme la première étape vers l'Europe politique. Le choix de cette intégration par avancées successives, et l'accent mis par les pionniers de la construction européenne sur les aspects économiques de cette intégration, ne doivent pas dissimuler la nature politique de leur projet : à l'idéal européen qui les animait, ils donnèrent vie par le pragmatisme des moyens. De la déclaration faite par Robert Schuman le 9 mai 1950, on se souvient surtout de la « *solidarité de fait* » qui résultera de « *réalisations concrètes* » ; on oublie souvent que le surcroît de développement attendu de l'imbrication des économies nationales ne sera que la « *première étape de la fédération européenne* »¹.

Aujourd'hui, la construction européenne a atteint la masse critique suffisante pour que s'opère un basculement irréversible vers l'Europe démocratique.

Une condition nécessaire à l'Europe démocratique : faire des Européens

Le paradoxe, c'est que le traité constitutionnel apportait des réponses réelles aux critiques émises par les citoyens. Il constituait bien le premier jalon vers la démocratie européenne.

Le traité a pourtant été rejeté. Il l'a été parce qu'il manquait une condition nécessaire au passage à l'Europe politique : une conscience européenne, le sentiment d'appartenance à l'Europe. Les citoyens européens sont trop souvent des Européens qui s'ignorent. L'Europe démocratique passe par l'émergence de ce sentiment européen. A quoi servent des institutions européennes, fussent-elles démocratiques, si les Européens ne se sentent pas membres d'une même communauté de valeurs ?

Or cette communauté de valeurs existe. Elle s'enracine dans l'histoire du continent européen, qui a connu des périodes d'unité impériale (la civilisation grecque, l'empire romain, Charlemagne, Charles Quint, Napoléon) et culturelle (la chrétienté médiévale, la République des Lettres). Elle trouve aussi sa source dans la violence des divisions de l'Europe, et notamment dans l'horreur de la Seconde guerre mondiale qui a conduit la civilisation européenne au bord de l'anéantissement : le refus de pareilles déchirures a nourri sa quête inlassable d'unité. Le modèle européen s'est approfondi avec la construction communautaire qui a permis de nouer des solidarités de fait de plus en plus étroites.

Quel est le contenu de cette communauté de valeurs, de ce modèle européen de société ? Il se caractérise par « *l'irréductibilité de la dignité humaine* », selon la formule de Bronislaw Geremek.

■ **Irréductibilité politique.** Si les droits de l'homme sont communs à de nombreuses sociétés, leur inviolabilité est la marque de l'Europe : en témoignent le bannissement de la peine de mort, la suppression des tribunaux d'exception, l'interdiction de la commercialisation du corps humain, l'extension des libertés publiques constitutionnelles.

■ **Irréductibilité culturelle.** Renvoyant au modèle humaniste de l'honnête homme, la culture est avant tout conçue en Europe comme un instrument d'émancipation de la personne humaine, et non comme le support d'une activité marchande.

■ **Irréductibilité sociale.** L'importance attachée à la justice sociale (« les droits de l'homme

pauvre ») est propre à l'Europe : l'Etat-providence est une spécificité européenne. L'intensité de la redistribution fiscale en témoigne. Les prélèvements obligatoires atteignent ainsi en moyenne 42% du PIB en Europe, variant selon les Etats membres entre 38% et 53% ; ils n'atteignent que 28% aux Etats-Unis et au Japon, soit dix points de moins que dans l'Etat européen le moins redistributeur.

■ **Irréductibilité environnementale.** L'attention particulière portée à l'écologie est également propre à l'Europe : elle est l'endroit du monde où ces questions revêtent la plus grande importance. Les droits de l'homme s'étendent ainsi aux droits de la biosphère. Les positions diplomatiques prises lors des négociations de Kyoto en portent la trace.

■ **Irréductibilité internationale.** Le modèle européen défend la dignité de tous les êtres humains, et non celle des seuls Européens. La vision européenne de l'ordre international, qui en est le reflet, se caractérise par le multilatéralisme, le refus des rapports de puissance au profit du droit, la priorité accordée au règlement pacifique des différends par la négociation et l'arbitrage, enfin par la solidarité avec les pays pauvres.

L'inviolabilité des droits de l'homme, la culture comme moyen d'émancipation, l'Etat-providence, le développement durable, le multilatéralisme : telles sont les caractéristiques du modèle européen. Son existence légitime des institutions politiques européennes pour le porter. Mais il faut préalablement faire émerger la conscience de cette identité européenne.

Ces valeurs sont le fondement du projet européen. Elles devraient nourrir notre fierté européenne. Nous avons besoin de retrouver une élite visionnaire capable de porter une démarche volontariste et ambitieuse de nature à fabriquer des Européens. Nous devons être conscients de la force de nos valeurs et être capables de les promouvoir, ce que ne font ni nos institutions, ni nos élites. Or sans volonté politique et populaire, le projet européen est condamné à disparaître. Refusons cette fatalité et réapproprions-nous notre destin.

¹. « La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication d'armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes ».

2

Can we still build Europe without Europeans?

On May 29th and again on June 1st 2005, the no votes in the French and Dutch referendums precipitated Europe into an unprecedented crisis.

This crisis was immediate and bogged down the constitutional process. It reached deep down, unleashing unsuspected centrifugal forces, revealing national tensions in negotiations on financial perspectives, inciting propositions to renationalize the Common Agricultural Policy, calling into question the Euro and European financial solidarity with the denunciation of a structural fund grown too generous. How will this crisis, probably the worst in Europe, end? Should European construction even be pursued?

Our reply to this question is unambiguous. The great majority of European citizens wish to continue the process. However, the refusal of the European constitutional treaty provides a fundamental lesson: we cannot build Europe without Europeans.

This is the stage on which the future of Europe is set, the great stakes for the nation states: laying its foundations through diplomacy and culminating in construction by its citizenry.

MAKING EUROPEANS: A STATE OF EMERGENCY

The defiance of Europeans towards the way Europe is being constructed

One year later, it is time to learn from the failure of the French and Dutch referendums. This is a necessity if governments wish to restart European construction on solid foundations.

The first question is simple: does refusal signify a desire to stop European construction? Indeed, the Constitutional treaty represented a fundamental step forward: the passage from an economic Europe – the European Economic Community – to a political one – with a constitution, citizenship, and an embryonic government. If the citizens refused this step forward perhaps it was because they were not in favour of a European political entity; Euro-skepticism had gained ground, or at least the feeling that European construction had gone as far as it could with the Euro, and that economic Europe should draw to a close.

The reply is negative: the citizens did not reject European construction. Opinion polls in France and the Netherlands, but also in the rest of Europe, show that the great majority of Europeans wish to continue with European construction. Euro-skepticism remains limited almost everywhere to less than 20% of the population.

It is certainly a pro-European no that was expressed: the citizens wish to pursue the Euro-

pean adventure but on new foundations. They are not satisfied with Europe as it is. This distrust of Europe as it is being built was expressed in France and in the Netherlands, and it exists to different degrees in other member states.

Citizens voice three major grievances concerning Europe today:

EUROPE IS TOO TECHNOCRATIC

Citizens feel they have no influence over European decision-making. They stigmatize “technocrats in Brussels” who decide on their future behind their backs. This criticism is legitimate; specialists speak of a “democratic deficit.” In short, political jurisdictions have been given to an executive power which lacks full democratic responsibility – the European Commission.

The European Commission constitutes the embryo of a European government, yet contrary to national governments, its responsibility to its citizens remains weak. The President of the Commission is not elected but appointed by heads of state and government and invested with powers by the European Parliament. The Commissioners are appointed by their respective governments. Of course the Commission is collectively responsible to the European Parliament but this responsibility does not depend on its politics. The Santer Commission was dismissed over issues of integrity.

Thus the Commission’s political choices are disconnected from the politics of European citizens. Whether they vote to the right or the left of the European Parliament makes no difference to the Commission’s policy-making.

EUROPE IS NOT SUFFICIENTLY PROTECTIVE

European citizens call for more protection in an increasingly exposed, risky and changing world. Yet they have the feeling that Europe, far from being a rampart, is a vector of globalization, a kind of “Trojan Horse”. In this way, several of the Commission’s directives were stigmatized during

the referendum campaign, especially in France: the “Bolkestein” directive, the directive on working hours, the third railway package. According to polls, the “Bolkestein” directive was the main reason for the French swing toward the no vote. There is no need for pronouncements on the validity of these political positions. However it is clear that they are not coherent with the aspirations of a section of the European population. This separation between a liberal Europe under construction and a protective Europe dear to some Europeans is an illustration of the European democratic deficit. It is a larger deficit if these aspirations represent the majority and still a real one even if they are in the minority. European political choices have not been democratically approved and no political program has been submitted to the electorate. These policies therefore have no legitimacy for the citizens who contest them: “Who gave you a mandate to act? Who made you king?” they ask with reason

EUROPE GREW TOO QUICKLY

It is a fact that Eastern enlargement was badly received by Europeans, resulting in the “Polish plumber” syndrome of the French referendum campaign.

This may be due partly to a nationalistic withdrawal. But beyond that, many pro-European citizens are reticent because enlargement is being conducted without reflection, putting the Union’s institutions into jeopardy; because if enlargement is carried out without a clear vision of European borders, it threatens to dilute the European political project in a vast unstructured economic zone. Once again, there is no point in judging the issue of enlargement: in principle, in the way it is being carried out, or the definition of its borders. What counts is that the policy of rapid enlargement – supported by national governments – is not shared by many Europeans. Who decides this policy? On what democratic basis were negotiations initiated for the accession of Turkey? This is the crux of the issue: the citizens were not consulted.

LESSONS LEARNED FROM THE NO VOTE: A DEMOCRATIC EUROPE

The main lesson to be learned from the constitutional crisis is that Europeans want Europe to be built with them, not without them, and definitely not against them.

Until now this has proved to be far from the case. From its beginnings, the European Union has progressed on a non-democratic basis. At the end of the Second World War, European federalist movements hoped to build a supranational political Europe *ab initio*. This hope was soon dashed by the reality of strong nationalisms that led first to the failure of "The General Estates of Europe" held in the Hague in 1948, and then the European Defense Community project in 1954. The genius of the "founding fathers" was to escape from this political impasse by falling back on the construction of a technical Europe, known as the "Monnet method".

Procedurally, first of all, European construction was accomplished through diplomacy, without democratic approval. Today this has reached its limits. It may not have been necessary to consult the people for the transfer of jurisdictions to Europe, such as customs or VAT, but reforms such as the Euro or the European constitution should now be submitted for approval.

Afterwards, fundamentally, jurisdictions transferred to the European level were entrusted to the Commission, a supranational executive power with no direct democratic legitimacy. The Commission was more acceptable to the nation states since it was not elected and did not enter into competition with them. They alone could safeguard popular sovereignty. With the marked increase in the Commission's political responsibilities, this absence of democratic legitimacy has become a major issue.

Europe must go a step further in its construction, from technical Europe to democratic Europe. Euro skeptics are naturally opposed to this, as well as

many pro-European circles which are reticent to implicitly denounce the "Monnet method" to which they are attached.

This reticence does not seem justified to us. The "Monnet method" was historically necessary to surmount post-war nationalisms. This was a provisional vocation, even in the minds of its inventors: technical Europe was conceived as the first step toward political Europe. The choice of progressive integration and the accent of the pioneers of European construction on its economic aspects should not obscure the political nature of their project. They gave life to the European ideal through pragmatic means. We usually remember from Robert Schuman's speech of 9th May 1950, "de facto solidarity", which will result from "concrete projects", but we often forget that the expected growth development from interlocked national economies will only be "the first step towards a European federation"¹.

Today the critical mass of European construction has been reached to implement a swing to a democratic Europe.

A necessary condition for democratic Europe: the making of Europeans

The real paradox is that the Constitutional treaty brought valid answers to the criticisms of its citizens and was the first milestone on the road to a democratic Europe.

The treaty was rejected nonetheless, found wanting in the one vital element necessary for a political Europe: European consciousness, a feeling of identification with Europe. European citizens are too often unconscious citizens and Europe can only be created through the emergence of a feeling of identification. What is the use of European institutions, even democratic ones, if Europeans do not adhere to the same values?

These values do exist. They are rooted in the history of the European continent, which has experienced periods of imperial unity (Greek civilization, the Roman Empire, Charlemagne, Charles the Fifth of Spain, Napoleon), as well as cultural unity (medieval Christianity, the republic of letters). They find their source in the violent divisions of Europe, especially the Second World War which led European civilization to the brink of annihilation: refusal of such destruction has fed its undying quest for unity. The European model has grown with its construction, making it possible to create ever closer bonds of solidarity.

What do these values consist of? What is this model of European society? The "irreducibility of human dignity", in Bronislaw Geremek's words.

Political irreducibility. If human rights are common to many societies, their inviolability is the hallmark of Europe. The abolition of the death penalty and of special courts, the banning of trafficking of the human body, the extension of constitutional public rights, all bear witness to this.

Cultural irreducibility. Based on the humanist model of the gentleman, culture in Europe is above all considered to be an instrument of emancipation of the human being, rather than a support to commercial activity.

Social irreducibility. The importance accorded to social justice ("the rights of the poor") is characteristic of Europe: the welfare state is specifically European, with a correspondingly high level of fiscal redistribution. Tax and social security deductions represent on the average 42% of the GDP in Europe, varying between 38% and 53% depending on the member state; they represent 28% in Japan and the USA.

Environmental irreducibility. The particular attention paid to the environment is another hallmark of Europe, a part of the world where these issues are given the greatest importance. Human rights extend to the rights of the biosphere. Diplomatic

positions taken at the Kyoto negotiations are proof of this concern.

International irreducibility. The European model defends the dignity of all human beings, and not only that of Europeans. The European vision of international order is reflected in the choices of multilateralism, the rule of law over the power struggle, priority given to peaceful solutions through negotiation and arbitration, and finally, solidarity with poorer countries.

The inviolability of human rights, culture as a means of emancipation, the welfare state, sustainable development, and multilateralism are the characteristics of the European model. Its existence gives European political institutions their legitimacy. But first, consciousness of the European identity must be awakened.

These values are the foundation of the European project. They should feed our European pride. We must find a new visionary elite capable of carrying out an ambitious, voluntarist plan to build a European identity. We must be aware of the strength of our values and capable of promoting them. This is not done by our institutions or our present elites. Without political and popular willpower, the European project is condemned to die. Let us refuse this fate and take back our destiny.

¹ "The sharing of the production of coal and steel will immediately form a common basis for economic development, the first step toward a European federation, changing the destiny of regions that have long been subject to building arms for the wars of which they have so often been the victims."

3

Six questions au Conseil européen

Dans la situation de crise profonde dans laquelle l'Europe se trouve plongée depuis un an, il est des sujets qu'il n'est plus possible de passer sous silence.

NOUS ATTENDONS DU CONSEIL EUROPÉEN QU'IL RÉPONDE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

- 1** Avez-vous la conviction qu'il existe un intérêt général européen supérieur à la somme des intérêts nationaux ? Si oui, quel sujet concerne-t-il ? Dans le cas contraire, faut-il poursuivre la construction européenne ?
- 2** Existe-t-il des éléments communs de fierté européenne ? Si oui, lesquels ? Dans quelle mesure vous appartient-il de les promouvoir ?
- 3** Peut-on continuer à faire progresser l'Europe sans un minimum d'éducation civique européenne, et comment ?
- 4** Peut-on continuer à se fixer des objectifs européens ambitieux en sachant pertinemment qu'on ne se donne pas les moyens budgétaires pour les atteindre ? Cela n'est-il pas de nature à entretenir une désillusion désespérante pour les citoyens européens ? Toute proposition des institutions européennes ne devrait-elle pas être assortie d'un chiffrage budgétaire réaliste ?
- 5** Pouvez-vous apporter une réponse commune aux objectifs de l'élargissement ?
- 6** Avez-vous une vision commune des finalités à moyen et à long terme de la construction européenne ?

Le Conseil européen peut
directement adresser ses réponses à :
contact@europanova.net

Six questions to the European Council

3

Given the situation of profound crisis in which Europe has been plunged during the last year, there are subjects that can no longer be kept silent.

WE AWAIT THE EUROPEAN COUNCIL'S REPLIES TO THE FOLLOWING QUESTIONS:

- 1** *Are you convinced that a European general interest superior to the sum of national interest exists? If so, which subject does it concern? If not, should European construction be pursued?*
- 2** *Do common elements of European pride exist? If so, which ones? To what extent are you capable of promoting them?*
- 3** *Can Europe continue to evolve without a minimum of European civic instruction, and how?*
- 4** *Can ambitious European objectives continue to be determined when we know full well that appropriate funding is not available to attain them? Is this not liable to maintain European citizens in a state of hopeless disillusionment? Shouldn't every proposal of European institutions be accompanied by a realistic assessment of funding?*
- 5** *Can you bring a collective reply to the objectives of enlargement?*
- 6** *Do you have a common vision for midterm and long-term objectives of European construction?*

*The European Council may address its
reply directly to contact@europanova.net*

4 Synthèse des contributions

La démarche initiée par EuropaNova a mobilisé dix organisations représentatives de la société civile qui interpellent à nos côtés, le Conseil européen, instance décisionnelle suprême de l'Union européenne, sur les attentes et les préoccupations des citoyens européens.

L'analyse des contributions recueillies fait apparaître une convergence autour de quatre éléments structurants :

■ Une forte **demande d'Europe** qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité des organisations sollicitées. Cette demande d'Europe, qui n'est pas contradictoire avec le respect du principe de subsidiarité, s'exprime de façon pragmatique et souligne l'attente de résultats concrets à court terme.

■ Un important **besoin d'appropriation du projet européen**, indispensable à la construction d'une identité européenne. L'accent est mis sur l'encouragement à la mobilité intra-européenne et sur le développement des programmes permettant une meilleure connaissance entre les peuples.

■ Le sentiment d'**identification à des valeurs communes** qui distinguent le continent européen du reste du monde. Bien plus qu'un marché, l'Union européenne doit promouvoir un projet humaniste autour des valeurs d'équité, de solidarité et de responsabilité à l'égard des générations futures.

■ L'urgence à **inventer un modèle européen de démocratie** fondé sur l'ouverture, la participation et la non discrimination. Il est nécessaire d'imaginer de nouvelles formes de gouvernance qui permettent aux Européens d'être mieux associés à l'élaboration des décisions qui sont prises.

1. UNE FORTE DEMANDE D'EUROPE

Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les Etats sont confrontés à des problématiques communes, l'Europe devrait pouvoir contribuer plus efficacement à répondre aux préoccupations des citoyens. Dans des domaines aussi divers que la protection sociale, l'emploi, la protection de l'environnement, la régulation de l'Internet, la lutte contre le terrorisme, la défense des consommateurs ou l'éducation, l'action de l'Union européenne est souvent jugée insuffisante.

Comme le souligne le **Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable** –, il est des objectifs qu'il n'est possible d'atteindre qu'à la condition de les penser à l'échelle supranationale, pour les concrétiser au plus près du citoyen, à l'échelle des territoires nationaux et des entreprises. L'Union européenne doit ainsi prendre toute sa part à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire qui prévoient notamment une réduction des émissions de CO₂ et la préservation de la biodiversité.

De même en ce qui concerne la recherche, l'**Organisation Européenne pour les Maladies Rares (EURORDIS)** plaide en faveur d'une plus forte mobilisation pour la reconnaissance et la recherche médicale sur les maladies rares. L'organisation souligne la valeur ajoutée intrinsèque de l'Union européenne dès lors que la lutte contre les maladies rares exige une action au niveau international.

D'avantage d'Europe ne signifie toutefois pas que les Etats doivent se dessaisir de leurs

compétences. Bien au contraire. Tout en invitant l'Europe à prendre rapidement des mesures concrètes pour renforcer la dimension sociale des politiques de l'Union, la **Plateforme sociale - la Plate-forme des ONG européennes du secteur social** - n'en considère pas moins que l'enjeu n'est pas d'accroître les compétences de l'Union en matière sociale mais d'élaborer un mécanisme qui prenne en compte le fait que si les politiques sociales relèvent effectivement d'une compétence nationale, elles n'en subissent pas moins l'influence directe des politiques européennes relatives à l'économie et au marché intérieur. Il en est de même en matière d'éducation où l'**Association Européenne des Enseignants (AEDE)** considère que l'Europe ne doit pas empiéter sur les compétences des Etats membres, notamment pour l'élaboration des programmes scolaires. Pour autant, l'organisation déplore un déficit en matière de formation à l'Europe des professionnels de l'éducation ainsi qu'en ce qui concerne la mobilité des enseignants et les échanges scolaires européens. Les **Unions Nationales d'Étudiants en Europe (ESIB)** plaident en faveur d'une approche plus volontariste. La mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde, devrait davantage mettre l'accent sur les programmes de recherche et d'éducation. Le récent débat sur le budget européen 2007-2013 a révélé la vulnérabilité des moyens financiers alloués aux objectifs européens en matière d'éducation.

À travers cette demande, c'est en réalité le souhait d'une meilleure mise en réseau des Etats et des sociétés civiles européennes qui

se dessine. Elle est notamment exprimée par le **Forum des droits sur l'internet** qui est à l'initiative de la création du réseau européen de corégulation en décembre 2003. Il n'est donc pas question d'un « super Etat » européen qui priverait les nations sur leurs compétences, mais bien davantage de la nécessité de promouvoir la structuration d'une société civile européenne.

2. UN BESOIN D'APPROPRIATION DU PROJET EUROPEEN

« *L'Europe ne paraît pas nous appartenir, elle est faite par d'autres* » : ce constat dressé par le **Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH)** souligne la nécessité de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, indispensable à l'émergence d'une identité européenne et au développement d'une citoyenneté européenne qui reste aujourd'hui bien théorique.

La **Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne (COFACE)** souligne à cet égard le besoin d'une meilleure prise en compte du modèle familial dans la définition des politiques de l'Union, car les familles aussi revendiquent leur titre de « citoyens européens » et leur participation à la construction de l'Europe.

La famille, certes, mais à condition qu'elle respecte l'égalité entre les femmes et les hommes. Le **Lobby Européen des Femmes (LEF)** suggère ainsi l'introduction d'une base juridique pour lutter contre la violence envers les femmes, l'adaptation de la directive de 1994 sur le congé parental pour créer un congé parental plus long et rémunéré, qui sera partagé de manière égale entre les parents. De façon plus générale, le **LEF** demande que les intérêts des femmes soient pris en considération dans toutes les politiques européennes, ainsi que le prévoit le traité, notamment dans la stratégie européenne pour l'emploi.

Les politiques d'éducation peuvent également contribuer à rendre l'Europe plus proche, concrète et vécue dans la vie quotidienne des jeunes pour qu'ils acquièrent un réel sentiment d'appartenance européenne. Pour le **Comité 21**, « *la mobilisation des jeunes est consubstantielle à la création d'une identité européenne* » tandis que l'**Association Européenne des Enseignants** souhaite ainsi que les professionnels de l'enseignement soient aidés dans leur tâche d'« éveilleurs » à l'Europe grâce à des moyens concrets, ludiques et informatifs et par la multiplication des possibilités de rencontres et d'échanges avec leurs homologues ainsi que pour leurs élèves. L'association lance également un appel en faveur de l'apprentissage des langues étrangères et d'une réorientation du budget européen qui puisse permettre, conformément aux objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, d'augmenter le nombre des bourses, de développer le service volontaire européen et de multiplier les jumelages au niveau européen.

3. UN SENTIMENT D'IDENTIFICATION A DES VALEURS COMMUNES

Le projet européen doit refléter des valeurs et des objectifs qui rejoignent les aspirations de la population. Il doit s'agir d'un projet humaniste fondé sur le respect de la dignité humaine, de la tolérance, de la justice et de la solidarité. Il s'agit de protéger et de développer un modèle européen de société dont les valeurs sont inscrites dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La **Plate-forme sociale** souhaite donner à cette Charte une valeur juridique contraignante comme le prévoyait le traité constitutionnel européen. De même, la possibilité devrait être offerte à l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme à l'instar de tous les Etats membres.

L'Europe doit être à l'avant-garde de la lutte contre les discriminations. Le **Lobby Euro-**

péen des Femmes, qui rappelle que l'égalité entre les sexes est une valeur fondamentale de l'Union européenne, se félicite de la création prochaine d'un Institut pour l'égalité femmes-hommes, tout en appelant à une meilleure prise en compte de cette égalité dans les politiques de l'Union.

Le respect du principe de non-discrimination appelle également à mieux prendre en compte la place des personnes handicapées dans la société. Tout projet financé à l'aide des fonds structurels européens doit désormais garantir l'accessibilité des handicapés. Mais le **Forum Européen des Personnes Handicapées** souhaite aller plus loin et propose l'adoption d'une directive globale contre la discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

L'objectif d'égalité va de pair avec l'exigence de solidarité entre les Européens. Alors que plusieurs pays ont récemment été frappés par des actes terroristes qui ont profondément marqué l'opinion, l'association **S.O.S Attentats / S.O.S Terrorisme** demande la création d'un Fond européen d'indemnisation des victimes du terrorisme.

Cette exigence de solidarité doit également s'exprimer dans le cadre de l'action extérieure de l'Union. L'Europe doit exercer ses responsabilités à l'échelle internationale en assurant, d'une voix unie, la promotion de ses valeurs dans les enceintes appropriées.

4. LA NECESSITE D'INVENTER UN MODELE EUROPEEN DE DEMOCRATIE

Les décisions européennes doivent résulter d'un processus ouvert, structuré et visible. Pour la **Plate-forme sociale**, la méthode de la Convention qui a servi tant à l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux que du traité constitutionnel permet de garantir la participation d'un large éventail d'acteurs. Toutefois, cette méthode souffre d'un manque évident de visibilité à l'échelle nationale et l'ONG désigne les Chefs d'Etat et de gouver-

nement comme directement responsables de cette situation.

En l'absence d'entrée en vigueur du traité constitutionnel, un modèle européen de démocratie devrait s'organiser autour des principes d'ouverture et de dialogue, comme l'a suggéré le Parlement européen dans une récente résolution. Pour sa part, le **Forum des droits sur l'internet** en appelle à une démocratie européenne décentralisée qui permette à l'Union de mieux prendre en compte les différentes approches locales, culturelles et législatives, tout en construisant des solutions communes. Pour l'ONG **Eurordis**, la coopération entre les acteurs européens doit être encouragée. S'agissant ainsi de la recherche médicale sur les maladies rares, la coopération encore embryonnaire entre les laboratoires doit être développée et l'échange de bonnes pratiques encouragé, notamment à l'échelle européenne.

Le **Comité 21** considère pour sa part que « *le développement durable sonne le glas d'une culture technocratique et d'un pouvoir hiérarchisé et repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Il introduit un renouveau des modes d'évaluation, de décision et d'action politiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la communauté, des forces vives, du peuple, une nouvelle culture territoriale et citoyenne* ».

Le processus décisionnel européen doit satisfaire à la double exigence de démocratie participative et de démocratie paritaire. Le **Lobby Européen des Femmes** rappelle à cet égard que les femmes demeurent largement sous représentées dans les organes décisionnels européens et qu'aucune disposition concernant la parité n'existe pour les institutions européennes.

4 Summary of contributions

At EuropaNova's initiative, ten representative organisations of civil society address the European Council, the supreme decision making body of the European Union, regarding the expectations and concerns of European citizens.

An analysis of these contributions show consensus concerning four basic elements:

■ A real **need for Europe** among all areas of activity. The need for Europe is not in contradiction with the respect of the principle of subsidiarity and is expressed pragmatically, underlining expectations for concrete results in the short term.

■ A real **need for appropriation of the European project**, indispensable for the forging of European identity. The accent is put on encouraging intra European mobility and developing programs for better understanding among its peoples.

■ **Identification with common values** distinguishing the European continent from the rest of the world. More important than a market, the European Union must promote a humanistic project based on values of equity, solidarity and responsibility to future generations.

■ The urgency to **invent a European model of democracy** based on open-mindedness, participation and non-discrimination. New forms of government must be initiated in order to allow Europeans a closer association with decision making processes.

1. A REAL NEED FOR EUROPE.

In an increasingly interdependent world in which nations are faced with common issues, Europe should strive to contribute more effectively to addressing its citizens' concerns. In areas as varied as social protection, employment, environmental protection, internet regulation, the fight against

terrorism, the defence of the consumer or education, the action of the European Union is often considered insufficient.

If the interests of all the Union's citizens are to be respected, **Committee 21 – the French committee for the environment and sustainable development** – stresses the necessity of addressing some objectives concerning national boundaries and companies on a supranational level. Thus the European Union must take full responsibility for the Millennium Objective to reduce green gas emissions and protect biodiversity.

In the field of research, the **European Organisation for Rare Diseases (EURORDIS)** advocates greater mobilisation for identifying rare diseases and medical research. This organisation stresses the European Union's intrinsic added value specifically concerning the necessity for international cooperation to combat rare diseases. A stronger Europe need not mean that nation states should give up their prerogatives. Although the **Social Platform – the platform of european social NGOs** – considers that Europe must be urgently encouraged to take concrete measures to reinforce the social content of European Union policies, their objective is not to increase the Union's jurisdiction over social matters, but to create a mechanism which recognizes the effective jurisdiction of the nation states over social policies that are directly influenced by European policies concerning the economy and the domestic market.

The same preoccupations prevail in the area of education. The **European Teachers' Association** considers that Europe should not impinge on the jurisdiction of the member states, notably in

the field of teaching programs. Nevertheless, this organisation deplores the lack of European training programs for teaching professionals, as well as the lack of teacher mobility and European school exchange programmes. The **National Unions of Students in Europe (ESIB)** advocates a more voluntarist approach. The implementation of the Lisbon Strategy, designed to make the European Union the most competitive economy in the world, should concentrate more upon research and teaching programmes. The recent debate on the European 2007-2013 Budget revealed the undependability of funding allocated to European education. Such demands reflect a desire for more effective networking between nations and civil society. The **Forum for Internet Rights** are at the initiative of the European co-regulation network since December 2003, is a case in point. A European "super state" depriving nation states of national jurisdiction is in no way under consideration. Laying the foundation of a European civil society forms the central concern of these organisations.

2. A NEED FOR APPROPRIATION OF THE EUROPEAN PROJECT

"Europe doesn't seem to belong to us, but to be made by others." This observation of the **European Disability Forum (EDF)** stresses the need to reinforce the feeling of belonging to the European Union that is indispensable for the emergence of European identity and the development of European citizenship that still remains theoretical.

The **Confederation of Family Organisations of the European Union (COFACE)** stresses the need for taking the family model into account when defining policy. Families also wish to be included as "European citizens" and contribute to the construction of Europe.

One condition the **European Women's Lobby (EWL)** insists upon is the respect of equality between women and men. This lobby proposes the introduction of a bill to combat violence against women, and modify the 1994 directive on parental leaves of absence, making these longer and

salaried as well as equally shared between the two parents. This lobby advocates the consideration of women's rights in all policy-making, as stipulated in the Treaty's strategy for employment. Educational policy can also contribute to making Europe closer to its young citizens by instilling in them a genuine feeling of belonging. For **Committee 21**, "the mobilisation of young people is an absolute necessity for the building of European identity." The **European Teachers' Association** advocates a comprehensive program for teaching professionals to assist them in their task of "awakening" young people to Europe through concrete, recreational and informative means, as well as through meetings and exchanges among teachers and students.

The association also advocates the teaching of foreign languages and a reorientation of the European budget, in conformity with the objectives of the Lisbon Strategy, to increase the number of scholarships and twinning programs, and develop European voluntary service.

3. IDENTIFICATION WITH COMMON VALUES

The European project must reflect the values and objectives of European citizens, based on the respect of human dignity, tolerance, justice and solidarity. The values expressed in the European Union's Charter of Fundamental Rights ensure and extend a European model of society. The **Social Platform** advocates making this charter legally binding as stipulated in the European Constitutional Treaty. The European Union, as well as individual member states, should be offered the possibility of adhering to the European Convention of Human Rights.

Europe must be at the forefront in the fight against discrimination. The respect of equality between the sexes is both a fundamental value and a building block of the European Union. The **European Women's Lobby** wholeheartedly supports the institute promoting parity shortly to be created, and draws the Union's attention to the respect of equal rights in policy making.

The same principle prevails concerning non-discrimination. Today, every project financed by the European Structural Fund must guarantee accessibility to the handicapped. The **European Disability Forum** wishes to go even further and proposes the adoption of an overall directive on discrimination against the handicapped in all areas of life.

Solidarity is another facet of equality in the Union. Many member states have recently been the victims of terrorist attacks that have profoundly influenced public opinion. **S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism** advocates the creation of a European Fund for the compensation of the victims of terrorism.

In the same way this demand for solidarity must be expressed in the Union's foreign policy. Europe's international responsibility must be expressed unanimously in the promotion of its values within appropriate international bodies.

3. THE NECESSITY FOR A EUROPEAN MODEL OF DEMOCRACY

European decision-making must result from a transparent and structured decision-making process. For the **Social Platform**, the convention method employed both for the development of the Charter of Fundamental Rights and the Constitutional Treaty ensures a large participation of a wide range of actors. However, this method lacks visibility on the national level and the **Social Platform** holds heads of state and government directly responsible for this situation.

In the absence of the adoption of the Constitutional Treaty, a European model of democracy should be organised around principles of open-mindedness and dialogue, as proposed by the European Parliament in a recent resolution. The **Forum for Internet Rights** advocates a decentralised European democracy promoting greater respect of diverse local, cultural and legislative approaches, in order to seek common solutions on a number of issues. For the NGO **EURORDIS**, cooperation between European actors must be encouraged. Laboratory cooperation in medical research on rare diseases is still in its infancy. It must be developed and encouraged, especially at European level.

Committee 21 holds that "sustainable development sounds the death knell of the culture of technocracy and the hierarchy of power. It is based on the sharing of knowledge, power and responsibility. It brings a renewal in methods of evaluation, decision-making and political action, as well as a change in position of politics in relation to the community, the life forces of the people, a new territorial and citizens' culture."

The European decision-making process must satisfy the two-fold demands of participative democracy and parity. The **European Women's Lobby** notes that women remain largely unrepresented in European decision-making bodies and that no measures exist concerning parity in European institutions.

Contributions

Association Européenne des Enseignants

European Teachers' Association

The European Teachers' Association (AEDE) was created in 1956. It aims at deepening knowledge of European construction among teaching professionals in order to promote the spirit of European citizenship among young people.

AEDE operates at three levels: at the European level through a congress, a committee and an executive bureau and a program of European activities; at the national level, through a congress and various activities decided by the national committee; at regional level by local sections.

AEDE offers a network of more than 25000 teachers, principals, inspectors and educationists throughout 21 national sections, from primary school to the university. AEDE works with the European Commission, the European Parliament, the Council of Europe and UNESCO.

Synthèse des travaux et recommandations issues du groupe de travail « Communication sur l'Europe » animé par l'AEDE-France à la demande de la Commission européenne dans le cadre du plan D.

A l'issue des réunions de ce cercle de réflexion, les exigences suivantes ont du être prises en compte afin de formuler des recommandations sur le monde de l'éducation qui répondent aux attentes de la Commission européenne :

■ Les recommandations doivent concerner non seulement les enseignants mais aussi l'ensemble des responsables de l'éducation.

■ Elles doivent tenir compte des enjeux définis par le processus de Lisbonne (mars 2000) et celui de Bruges-Copenhague (novembre 2002).

■ Elles ont comme objectif de favoriser la diffusion de la culture européenne par les professionnels de l'enseignement grâce à une formation leur permettant de sensibiliser les élèves à une Europe de la citoyenneté politique au-delà d'une Europe de la civilité entre les peuples.

■ Elles doivent avoir comme autre finalité de permettre de rendre l'Europe proche, concrète et vécue dans la vie quotidienne des jeunes pour qu'ils acquièrent un réel sentiment d'appartenance européenne.

■ Elles ne peuvent cependant concerner directement les programmes par discipline d'enseignement puisqu'ils relèvent des compétences nationales.

■ Elles doivent, en conséquence, privilégier les aspects non formels et informels de l'éducation.

L'étude qualitative réalisée auprès d'enseignants et de chefs d'établissement à la demande de la représentation de la Commission européenne en France suite à la requête du groupe de travail « Monde de l'éducation » montre clairement que les professionnels de l'enseignement souhaitent être aidés dans leur tâche d'« éveilleurs » à l'Europe :

- grâce à des moyens concrets, ludiques et informatifs,
- grâce à des possibilités de rencontres et d'échanges avec leurs homologues ainsi que pour leurs élèves.

Trois types de recommandations

I FORMATION ET INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

■ S'assurer des moyens mis en œuvre par le Gouvernement français en matière d'éducation de qualité pour créer une Europe de « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde » comme s'y sont engagés les Chefs de gouvernement à Lisbonne par une méthode ouverte de coordination.

■ Faire pression pour obtenir les réformes nationales nécessaires pour réussir la stratégie de Lisbonne dont les critères sont précis :

- Parvenir à moins de 10% de sorties prématurées du système éducatif.
- Augmenter de 15% les diplômés en mathématiques, sciences et technologie et réduire les disparités hommes/femmes.
- Parvenir à 85% de la classe d'âge des 22 ans terminant leurs études secondaires.
- Diminuer d'au moins 20% par rapport à l'an 2000 le pourcentage des jeunes de 15 ans ayant des résultats insuffisants en lecture.
- Parvenir à 12% de la population active bénéficiant de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

■ Demander aux Gouvernements d'accepter la recommandation de la Commission européenne d'une augmentation annuelle

substantielle des investissements en ressources humaines par habitant.

■ Développer les programmes qui permettent une plus grande mobilité des enseignants de toute discipline et des étudiants d'IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) pour qu'ils découvrent par immersion dans un établissement scolaire d'un autre pays de l'Union européenne : les modalités de l'enseignement de leur propre discipline, le fonctionnement différent d'un établissement scolaire, les traditions pédagogiques variées, le travail fait par leurs homologues en matière de projets menés avec les instances locales (mairie, région, responsables économiques, parents d'élèves).

■ Encourager la coopération entre Etats et prolonger leurs actions en matière de formation en langues étrangères des professionnels de l'éducation :

- par une intensification en IUFM de la formation à l'enseignement d'une langue étrangère des futurs professeurs d'école,
- par un enseignement approfondi d'une langue étrangère pour tout futur enseignant du secondaire,
- par le développement du programme EMILE permettant d'enseigner une discipline non linguistique dans une langue étrangère,
- par le développement et l'amélioration des sections européennes dans les établissements secondaires.

■ S'assurer d'une formation continue des enseignants sur l'histoire et les avancées de la construction européenne.

■ Organiser des formations à la gestion de programmes européens pour les enseignants.

■ Faciliter le niveau de référence des performances moyennes (benchmarks) des enseignants en matière interculturelle et demander une valorisation de leurs compétences écrites et orales en ce domaine.

■ Proposer aux professionnels de l'éducation des rencontres et ateliers plurinationaux : enseignants de toutes disciplines, chefs d'établissement, inspecteurs nationaux et régionaux, recteurs d'académie, documentalistes pour lesquels il faudrait susciter la création

d'une association européenne de même type que l'AEDE (Association Européenne Des Enseignants) et l'ESHA (European School Heads Association) grâce à l'organisation d'un colloque européen.

■ Diffuser à tout le personnel de l'éducation un passeport de type « Europe en poche » contenant les informations pratiques et les sites web les concernant.

■ Inciter le Ministère de l'éducation à nommer dans chaque établissement un responsable volontaire des questions européennes et à valoriser l'engagement des enseignants en faveur de l'Europe.

II MISE À DISPOSITION DE MOYENS

■ Demander que les perspectives budgétaires de l'Union européenne soient augmentées conformément aux vœux du premier Ministre français lors de son intervention à Berlin pour les bourses Erasmus, les programmes européens, les jumelages de villes.

■ Recenser et diffuser les bonnes pratiques de sensibilisation des jeunes à l'Europe dans les établissements scolaires.

■ Assurer un soutien continu aux associations de professionnels que sont l'AEDE et l'ESHA.

■ Aider l'agence Socrates-Leonardo à monter des programmes en partenariat avec les instances régionales et les chambres de commerce.

■ Offrir aux CDI (Centres de documentation et d'information) des fascicules, des CD-R, des jeux à disposition des enseignants et des élèves.

■ Faciliter la tâche des enseignants qui accompagnent leurs élèves à l'étranger par un soutien administratif et logistique renforcé.

■ Mettre en place un dispositif de financement pour permettre aux établissements scolaires d'accueillir des artistes et des sportifs d'autres pays européens pour animer des activités parascolaires en langue étrangère.

III PROPOSITIONS D' ACTIONS MENÉES PAR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

■ Des concours de classes annoncés tôt dans l'année et intégrables dans l'agenda scolaire.

Exemples de thèmes de concours : les grands hommes de la civilisation européenne, les grands scientifiques européens, les créations littéraires ou esthétiques sur l'Europe, des cahiers d'espérances sur l'Europe.

■ Des concours de performance en matière européenne proposés aux établissements (pour obtenir un label).

■ Proposer aux établissements des activités sollicitant plusieurs disciplines (type Itinéraires de découverte).

Exemples : Développement durable, citoyenneté européenne, droits fondamentaux de l'Union européenne, diversité culturelle à travers l'Europe, diversité des structures politiques et sociales à travers l'Europe.

■ Encourager les établissements scolaires à participer au jumelage électronique *eTwinning*.

■ Proposer des compétitions sportives entre établissements de différents pays.

■ Favoriser le développement de projets européens entre établissements scolaires et régions.

Exemples : Projets d'établissement, dispositif d'appariement, villes jumelées, opérations « Ecole ouverte », extension à l'Europe du processus des compagnons du devoir.

■ Soutenir le projet Elos.

■ Développer le budget et l'information sur le Service Volontaire Européen.

■ Proposer du matériel d'animation aux établissements pour la journée de l'Europe.

www.aede.org



Comité français pour l'environnement et le développement durable

The French committee for environment and sustainable development

The French Comité 21 recently celebrated its 10 years anniversary. On this occasion, one priority has been set up and emphasised the effective application of guiding engagements for sustainable development, to be achieved by 2015. Ideally the French Committee for Sustainable Development would like to witness the EU's effective involvement in these engagements, which are the followings: to implement responsible modes of production and of consumption, to reduce carbon dioxide emissions, to contribute to the preservation of biodiversity and to the promotion of eco-tourism, to show respect for cultural diversity and carry on the battle against discriminations, to support environmentally friendly processes and social economy, and finally to reinforce international solidarity and to promote the campaign for a 1% contribution out of any local community's budget towards the UN Millennium Development Goals.

The creation of a European society embodying responsibility and equity principles rests at least on three conditions. First of all, institutional professionals must be trained in the fields of consultation and familiarised with the evolution of decision-making processes, in order to bridge the gap between public (European and national) policies and citizens. Secondly, professional skills ought to be modernised. The third and last condition deals with the citizens' culture towards sustainable development practices. This eco-culture should provide the individual with the capacity to evaluate scientific, technical, and economical choices, which shape our everyday life as well as our future.

"Committee 21" is a French committee for the environment and sustainable development created in 1995 in close association with the Rio "Earth Summit" dedicated to establishing Agenda 21 in France. "Committee 21" unites a multiple actor platform of 350 members divided into four colleges: companies, communities, associations, public authorities. The UNEP and the UNDP are ex officio members. Its goals: assisting members in the operational implementation of sustainable development and consolidating the effectiveness of strategies through partnerships between the colleges. It leads pluricollegial territorial Agenda 21 work groups on sustainable development, sustainable development strategies for companies, sustainable development training, responsible consumption, interdependent tourism. This work is published in three or four publications yearly.

L'Agenda 21 : une nouvelle culture territoriale et citoyenne. Quels enseignements pour l'Union européenne ?

Le Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, a été créé en 1995 en droite ligne avec le Sommet de la Terre de Rio, pour contribuer à l'ancrage de l'Agenda 21 en France. Il réunit une plateforme pluri-acteurs de 350 adhérents, répartis en quatre Collèges : entreprises, collectivités, associations, établissements publics. Ses missions : accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable et renforcer l'efficacité des stratégies par des partenariats entre les Collèges. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit. Il anime des groupes de travail pluricolleges sur les Agenda 21 territoriaux, les stratégies de développement durable des entreprises, l'éducation au développement durable, les achats responsables... Ces travaux donnent lieu à la publication de trois à quatre ouvrages par an.

Le 24 novembre dernier, le Comité 21 a célébré son 10^e anniversaire, sous le patronage du Président de la République et dans le cadre du 60^e anniversaire des Nations Unies, en présence de nombreux adhérents et personnalités du développement durable. Ce 10^e anniversaire avait choisi pour emblème les Objectifs du Millénaire, synthèse des grands enjeux de développement durable à l'échelle planétaire, et pour titre « Agir ensemble », devise du Comité 21. Cet événement s'est fixé un objectif prioritaire : la mise en œuvre opérationnelle d'engagements phares pour le développement durable à horizon 2015 (l'échéance des Objectifs du Millénaire). Ces 5 engagements sont les suivants :

- Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO₂.
- Contribuer à préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable.
- Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions.
- Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale.

- Renforcer la solidarité internationale et promouvoir auprès des collectivités l'affectation de 1% du budget aux Objectifs du Millénaire.

La réalisation de ces engagements constitue une ambition partagée qui intéresse tout autant la puissance publique – locale, nationale et européenne –, les entreprises que les citoyens-usagers-contribuables. La satisfaction de ces objectifs ne connaît pas, par définition, les frontières administratives des Etats. Il s'agit d'objectifs globaux qui n'ont de sens que s'ils sont pensés à l'échelle supranationale et, concrétisés au plus près du citoyen, à l'échelle des territoires infra-nationaux et des entreprises. Nous souhaiterions donc que l'Union européenne fasse sien ces engagements retenus dans le cadre des dix ans du Comité 21. Ils constitueraient une vraie ambition politique, lisible et mobilisatrice, dont l'Agenda 21 pourrait être l'instrument d'action.

L'Union européenne devrait davantage s'appuyer sur les territoires qui, malgré leur diversité, ont en commun l'anticipation et la prévention des risques, la capacité de relier les enjeux, celle de mobiliser citoyens, acteurs socio-économiques et partenaires autour d'un projet concerté et partagé. Ils s'appuient tous sur une transformation profonde de l'action publique, impulsée par l'esprit de Rio et par l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^e siècle.

L'AGENDA 21, UN PROGRAMME POLITIQUE

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agenda 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé permettant d'aborder avec efficacité les défis du 21^e siècle : changements climatiques, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement

et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... L'Agenda 21 engage les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir (pourquoi pas à l'échelle d'une génération ?), à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.

La mobilisation des jeunes est consubstantielle à la création d'une identité européenne. En cela, il est indispensable d'impliquer les jeunes dans le processus Agenda 21 et de développer les Agenda 21 scolaires. Il s'agit de responsabiliser les jeunes vis-à-vis de l'environnement dans lequel ils vivent quotidiennement, de les faire prendre part à un Plan de développement durable concernant la qualité de vie dans leur établissement scolaire, de les impliquer collectivement dans des démarches respectueuses de l'environnement, de la santé, de la solidarité et de la diversité culturelle. Il conviendrait ainsi de réaliser des jumelages d'Agenda 21 scolaires entre les pays européens. Le contexte politique, voire philosophique, qui devrait servir de cadre à l'ensemble de ces actions, est l'Union européenne ; c'est bien là un cadre propice à la réciprocité. L'Agenda 21 implique aussi de nouveaux modes de construction de la décision. Approvisionnement énergétique ou alimentaire, modes de transport, accompagnement des populations fragilisées par l'âge, par l'exclusion, par la discrimination..., le développement durable met en questionnement les défis structurants pour les territoires, au quotidien et pour l'avenir. Selon l'économiste Amartya Sen, « *l'impératif démocratique doit être affronté et satisfait, à tous les niveaux, et pour tous les problèmes dont la résolution affecte la collectivité* ». Le développement durable sonne le glas d'une culture technocratique et d'un pouvoir hiérarchisé et repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Il introduit un renouveau des modes d'évaluation, de décision et d'action politiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la communauté, des forces vives, du « peuple », une nouvelle culture territoriale et citoyenne.

POUR UNE PÉDAGOGIE DES ENJEUX : ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET ÉDUCATION

Le développement durable appelle à des mutations urgentes, à assumer individuellement et collectivement. Il a besoin pour se déployer, d'une société formée et informée, d'une société capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des changements à adopter, de faire évoluer ses comportements quotidiens mais aussi de prendre part aux grands choix de société. L'éclosion d'une société européenne responsable et équitable repose sur au moins trois conditions :

- La première est la formation des responsables institutionnels à l'évolution des modes de décision publique et à la concertation (transparence et accessibilité des données, partage des savoirs et construction collective des choix), indispensable pour combler le fossé entre les politiques publiques (nationales et européennes) et les citoyens. Il s'agit en particulier de renforcer les processus de consultation et de participation des citoyens aux choix qui engagent l'avenir, aux niveaux territorial, national et européen.

- La deuxième est la modernisation des compétences professionnelles, pour beaucoup obsolètes. Elle est indispensable pour la mise en œuvre des politiques de développement durable dans l'ensemble des secteurs productifs. Cette modernisation pourrait s'appuyer sur l'adoption par les fédérations professionnelles de stratégies de développement durable : diagnostic du secteur, formation professionnelle et définition d'un plan d'actions responsabilisant toutes les directions des entreprises : recherche, ressources humaines, communication et marketing, achats et logistique, affaires internationales...

- La troisième est l'éducation des citoyens au développement durable. Les données que nous avons à prendre en compte sont multiples, les arbitrages, tant personnels que collectifs, sont de plus en plus complexes et nécessitent une expertise citoyenne. L'éducation doit donner au citoyen des capacités d'évaluation des choix scientifiques, techniques, économiques qui façonnent notre quotidien et notre devenir. Il

est dans ce cadre impératif d'introduire les enjeux du développement durable (géopolitiques, économiques, environnementaux, sociaux, culturels...) dans toutes les filières d'éducation et de formation professionnelle, initiale et continue.

Assumer cette pédagogie des enjeux à l'égard des citoyens européens, en coordination étroite avec les associations locales et nationales, devrait constituer une ambition concrète de l'Union européenne à moyen terme permettant de donner un contenu renouvelé à l'identité citoyenne européenne. Cette mission est indispensable pour intéresser les citoyens au devenir de l'Union et pour leur permettre de s'impliquer pleinement dans les processus de concertation.

La Ville de Lille mobilise les habitants sur des « campagnes » thématiques annuelles : l'eau, l'alimentation, la nature en ville... Echanges avec des experts, appels à projets auprès des enfants et des acteurs économiques (commerçants, artisans, PME), chaque campagne fournit à chacun l'opportunité d'accéder à de nouvelles connaissances et d'améliorer son statut de citoyen. Ces campagnes traitent des enjeux locaux (péréquation du prix de l'eau pour les plus démunis) mais aussi globaux (accès à l'eau dans les pays en développement) et mériteraient d'être davantage mutualisées entre les pays membres de l'Union européenne. L'eau, l'énergie, les énergies renouvelables, l'habitat (quartiers durables, bâtiments à énergies positives...), les déchets (techniques de valorisations...), les transports, l'alimentation, l'économie sociale et solidaire devraient bénéficier de véritables stratégies citoyennes européennes.

L'Union européenne devrait être partie prenante de cet effort de « dissémination » des compétences auprès des entreprises (industrielles, artisanales, agricoles...). Il s'agirait pour cela de faire émerger de véritables processus de concertation avec les acteurs économiques pour identifier leurs besoins et les accompagner : adaptation des compétences, diffusion des éco-technologies... Passer d'une mondialisation subie à une

mondialisation maîtrisée suppose d'imaginer des stratégies s'appuyant sur des services et des produits innovants, notamment pour occuper des segments de marché dans lesquels la concurrence sera moins rude. Pour cela, l'Union européenne devrait savoir développer des plate-formes technologiques qui relieraient recherche fondamentale, recherche appliquée et formation professionnelle.

ORGANISER LA CONCERTATION...

Changements climatiques, « cherté » de l'énergie, éco-efficience des transports, réhabilitation du vivant, production et consommation responsables, insertion professionnelle des jeunes, accompagnement des plus fragiles, c'est quand l'ensemble du corps social agit de concert que le progrès gagne du terrain.

« *Les élites les plus éclairées ne peuvent pas, à elles seules, bâtir une nouvelle civilisation ; pour cela, il faut les énergies des peuples entiers... Plus tôt nous commencerons à jeter l'ébauche d'institutions politiques nouvelles fondées sur trois principes – pouvoir des minorités, démocratie semi-directe, division de la décision – plus les chances d'une transition pacifique seront grandes* »¹.

Le Comité 21 oriente ses travaux en 2006 autour de quatre axes développés en transversalité et en concertation avec les quatre collèges :

- **Accompagner l'éducation au développement durable**
- **Ancrer le développement durable dans les territoires**
- **Promouvoir un développement économique responsable**
- **Renforcer les échanges européens et la coopération euro-méditerranéenne**

Anne-Marie Saquet,
Directrice générale du Comité 21

www.comite21.org
www.agenda21france.org

1. A. et H. Toffler – *Créer une nouvelle civilisation, la politique de la troisième vague ?* - Fayard



Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne

Confederation of Family Organisations in the European Union

Families, regardless of their type, are European citizens and fully contribute to the construction of Europe. Therefore, although family policies remain under the jurisdiction of the member states of the European Union (the draft Constitutional Treaty mentions only children's rights), the family factor should be present in all European policies. This means "mainstreaming" in European parlance, i.e., rather than transferring family policies to Europe, a family dimension should be added to policies that are under Europe's responsibility.

One of the important NGOs of European civil society, COFACE is a pluralist alliance of 50 family organisations working in 17 EU countries or associated countries. Today it is looking to expand its activities to the new Member States. Its main areas of action are social policies, consumer protection and health, policies in favor of disabled persons and their families, education and housing policies, as well as equal opportunity, non discrimination and the struggle against social exclusion i.e. all issues concerning family life.

For nearly 50 years, COFACE has involved families in the European construction: informing them, raising their awareness representing them at EU level, developing projects... Its action focuses on the family dimension of European policies and on close cooperation between member associations.

LES FAMILLES : DES CITOYENS EUROPÉENS

L'Europe de ces dernières décennies a connu des changements rapides tant dans le domaine de l'évolution des populations que dans celui des développements scientifiques et technologiques.

Les autorités politiques s'inquiètent de plus en plus des questions démographiques et du vieillissement des populations.

L'allongement sensible de la longévité, la diminution de la natalité - et aussi de la mortalité infantile -, le travail professionnel des femmes ont modifié le mode de vie des groupes familiaux. Ces groupes eux-mêmes se sont diversifiés et à côté des familles plus «classiques» - parents et enfant(s) - se sont

multipliés des familles mono-parentales, des familles recomposées, des ménages de fait. Quel que soit le modèle familial dont ils relèvent, la majorité des Européens vit, a vécu ou vivra «en famille» et les enquêtes d'opinion révèlent la place prioritaire de la famille dans la hiérarchie des valeurs auxquelles ils s'attachent.

Les familles revendiquent leur titre de «citoyens européens» et leur participation à la construction de l'Europe. Or, les politiques familiales restent exclusivement du ressort des Etats membres.

Dans son article 3 - Objectifs de l'Union - le projet de traité constitutionnel fait référence à la protection des droits des enfants, mais pas aux familles. Cependant, dans la partie 2

du Traité, la Charte européenne des droits fondamentaux fait, quant à elle, plusieurs fois référence à des points ayant trait à la famille. La question est de voir si cela peut servir de base pour le développement de politiques. Nous connaissons les difficultés auxquelles le Traité constitutionnel fait face, avec les deux référendums négatifs aux Pays Bas et en France. Pour le moment, l'Union européenne est toujours sous le choc, et par conséquent la date d'application la plus proche, si les choses se remettent en route et que tout se passe bien, sera... après 2009!

En attendant, les familles sont encore directement affectées par beaucoup de décisions prises au niveau européen. Qu'il s'agisse par exemple de la libre circulation des personnes, de l'avenir du travail et de la protection sociale, de l'environnement et de la défense des consommateurs, ou encore des programmes sociaux, éducatifs et culturels, les politiques européennes ont des répercussions sur les conditions de vie des familles.

La dimension familiale de nombreuses politiques européennes est évidente et requiert donc une prise en considération effective: ce que le jargon européen appelle le «mainstreaming». En clair, il ne s'agit pas de transférer de nouvelles compétences à l'UE, mais de tenir compte de la dimension familiale dans les domaines relevant de la compétence de l'UE.

LES ONG, PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La citoyenneté européenne ne se limite pas au droit d'élire tous les cinq ans le Parlement européen. C'est évidemment un acte important et le passage à l'élection directe a certes marqué une étape non négligeable dans le sens d'une participation accrue des citoyens à la construction européenne.

Cependant, tant pour être informés des projets et des actes posés par les instances européennes que pour faire valoir auprès de celles-ci leurs propres préoccupations, les citoyens s'organisent: les ONG européennes, nombreuses et diversifiées, sont cette «cour-

roie de transmission» qui réalise une sorte de va-et-vient entre leurs membres et les instances politiques. Elles sont un chaînon essentiel de la société civile.

Heureusement, ces dernières années, les instances de l'UE tiennent de plus en plus à consulter les représentations organisées de cette société civile.

Il faut espérer que cette évolution positive se développe davantage dans la direction d'une véritable concertation structurée avec les ONG. Pour cela, toutes les facettes de la vie quotidienne des citoyens doivent être suffisamment représentées. Et la vie familiale en est une primordiale. Dans la perspective d'une Europe proche de ses citoyens, l'UE ne peut faire l'économie de l'indispensable implication des organisations œuvrant dans la sphère familiale.

*William Lay,
Directeur COFACE*

www.coface-eu.org



Forum Européen des Personnes Handicapées

European Disability Forum

Disabled people in Europe represent more than 50 million in Europe. Despite that, the decisions taken at the EU level have a direct impact on their daily lives and that non-discrimination is a horizontal principle of the EU Treaty, very often, disabled people remain invisible in EU policies and initiatives. Since it was created in 1996, the European Disability Forum (EDF), the representative organisation of disabled people in Europe has worked actively to ensure that the interests of people with disabilities are taken into account in the Union's political agenda. In this article, EDF highlights some of the major successes and challenges of its work, in particular regarding the accessibility of disabled people to the built environment, transports and the information society; the use of public funding, the accession negotiations...

When will European decision-makers realise that disabled people are no longer a minority, that they are citizens that should enjoy equal opportunities, have the same duties and rights? In the current context of criticism towards the European project, can EU decision-makers continue to ignore and neglect the potential support of 10 % of its citizens?

EDF is a European umbrella organisation representing more than 50 million disabled people in Europe. Its mission is to ensure disabled citizens' full access to fundamental and human rights through their active involvement in policy development and implementation in the European Union.

L'EUROPE PEUT-ELLE SE CONSTRUIRE SANS LES CITOYENS HANDICAPÉS ?

Le handicap au sein de l'Union européenne élargie touche 14,5% de la population actuelle. Ce chiffre s'élève à 25% dans les nouveaux États membres et devient encore plus important lorsqu'il se réfère à l'entourage des personnes avec un handicap : une famille européenne sur quatre est composée d'une personne handicapée. C'est pour défendre les intérêts communs des européens avec un handicap que le Forum européen des personnes handicapées fut créé en 1996 en tant qu'organisation indépendante. Notre champ d'action touche à tous les domaines de compétence européenne, parce que toutes les décisions prises à Bruxelles par les représentants des États membres auront un impact direct, plus tôt ou plus tard, sur la vie quotidienne des personnes handicapées. Et c'est pour cette raison que garantir la visibi-

lité de 50 millions de personnes est devenu le cheval de bataille des organisations représentatives des personnes handicapées. Mais comment défendre les intérêts de 10% de la population au sein d'une Union où les différences sont frappantes ; où la situation des personnes handicapées diffère de manière fondamentale d'un pays à l'autre ; où ce sont les États membres qui restent compétents pour des nombreuses domaines, alors que la coopération entre les pays et une politique commune est la seule manière efficace d'avancer ?

Le grand défi auquel les organisations non gouvernementales européennes devons faire face aujourd'hui, réside précisément là : les européens, y compris ceux avec un handicap, ne voient ou comprennent mal l'impact exercé par l'Europe dans leur quotidien. L'Europe est loin. L'Europe semble une affaire de politique étrangère qui n'apporte pas ou peu des solutions aux

problèmes quotidiens des citoyens : le chômage et la pauvreté, l'indexation des prix, l'insécurité, le manque d'accessibilité, la discrimination... L'Europe ne paraît pas nous appartenir, elle est faite par d'autres.

Le rôle du Forum européen des personnes handicapées est précisément de rapprocher l'Europe des intérêts des citoyens handicapés, et vice versa. Notre premier outil de travail et principale force sont des hommes et des femmes handicapés qui ne veulent plus d'une Europe qui prenne des décisions les concernant, sans les consulter. Désormais, les personnes avec un handicap désirent se représenter elles-mêmes, faire connaître leurs besoins et leurs attentes, en finir avec la discrimination qui les entoure, devenir visibles aux yeux d'une société et des institutions qui les ignorent. « Rien sur les personnes handicapées, sans les personnes handicapées », est leur devise.

Bien que la grande majorité des politiques sociales soient la responsabilité des États membres, les personnes handicapées sont directement concernées par de nombreux instruments et décisions de compétence européenne. C'est le cas des transports, du marché intérieur, de l'accessibilité des biens et services, la libre circulation des personnes, les politiques de cohésion et les instruments de financement communautaire, la société de l'information...

De plus, l'article 13 du Traité de l'Union européenne inscrit le principe de non-discrimination parmi les valeurs transversales de l'Union européenne. Il établit ainsi la base juridique nécessaire qui permet le développement de nouvelles politiques et programmes européens de lutte contre la discrimination. Malgré cela, on constate encore trop fréquemment un manque de cohérence entre ces valeurs du Traité et la direction prise par le processus de construction européenne.

A titre d'exemple, on citera l'invisibilité des personnes handicapées dans la stratégie de Lisbonne et le manque de dialogue avec les organisations qui les représentent. Ou encore les programmes d'échanges destinés à renforcer une identité européenne (tels que Erasmus, Leonardo, Socrates), qui ne prévoient pas le

financement des coûts additionnels auxquels les étudiants handicapés doivent faire face, à cause des barrières imposées par la société.

La plupart des sources d'information européennes sont inaccessibles aux usagers handicapés, de même que les bâtiments et infrastructures construits à l'aide des fonds publics européens. L'industrie européenne propose des biens et des services également inaccessibles, mais paradoxalement, elle vend des produits qui respectent le principe du « design pour tous » sur le marché international, là où la législation contre la discrimination est plus forte et mieux ancrée dans les mentalités.

Et lorsque des nouvelles lois voient le jour, leur mise en œuvre est souvent lente et partielle. C'est le cas de la directive européenne sur l'emploi, l'un des grands succès du Forum européen des personnes handicapées, adoptée en 2003. Si aujourd'hui cette nouvelle loi protège les personnes handicapées contre la discrimination dans le domaine du travail, sa mise en œuvre dans certains États membres reste insatisfaisante. D'autre part, des mesures d'action positive font défaut, ne facilitant pas une intégration efficace et une véritable égalité d'opportunités sur le marché de l'emploi.

Afin de palier aux conséquences d'une politique fragmentée et lacunaire en matière de handicap, il est important que l'Union européenne entame une prise en compte systématique et globale des questions liées au handicap. Tant que le handicap restera invisible dans l'agenda de la politique européenne, la pleine participation des personnes handicapées dans la société demeure une utopie. Dès lors, nous faisons appel aux chefs d'État et de gouvernement pour que cette question soit incluse à l'ordre du jour des conseils européens.

L'Union européenne a également la faculté de promouvoir l'échange des bonnes pratiques et d'impulser des avancées législatives significatives. De même lorsqu'elle formule des exigences en matière économique, elle doit réclamer à ses membres et partenaires le respect des Droits de l'Homme, particulièrement dans les pays où ces droits sont les plus bafoués. C'est les cas des nouveaux États membres, où la situation dans

laquelle vivent certaines personnes handicapées est particulièrement dramatique. Ceux-ci devront se mettre rapidement à niveau en intégrant l'*acquis communautaire* dans leurs législations respectives, y compris l'Article 13 du Traité et le respect des droits fondamentaux de la personne. Néanmoins, le message de l'Union doit être fort ; il doit être intégré dans toutes les négociations d'adhésion et instruments de cohésion. Une Europe qui défend et préserve les droits humains et leur réalisation concrète sera incontestablement une Europe dans laquelle les citoyens se reconnaîtront.

Depuis une dizaine d'années, le FEPEH demande aux autorités européennes d'intervenir de manière cohérente et coordonnée dans tous les domaines de leur compétence afin de permettre aux personnes handicapées de jouir de leurs droits et obligations, à l'égal des autres citoyens. Nous défendons le principe qu'une société accessible aux personnes handicapées est une société meilleure pour tous. Non seulement parce que les critères d'accessibilité dans l'environnement bâti bénéficient également aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite (les femmes enceintes ou un simple voyageur chargé de valises), mais également parce qu'une société qui respecte la diversité est, tout simplement, une société plus riche. Abattre les barrières, qu'elles soient physiques ou liées aux attitudes, ne pourra se faire que si tous les secteurs de la société s'y impliquent, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Depuis 2003, le Forum mène une campagne intensive en faveur d'une directive globale contre la discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, similaire à celle déjà existante en matière de race. Une approche globale est essentielle parce que les barrières dont sont victimes les personnes handicapées sont omniprésentes : elle se trouvent sur les bancs de l'école, sur les marches à l'entrée du métro ; elles naviguent sur Internet, elles planent sur les distributeurs automatiques, sur les cabines de téléphone, au travail, au cinéma, sur les ondes de radio et de télévision, dans les bâtiments publics, dans les aéroports et les gares européennes.

Parallèlement, l'Union européenne doit garantir la mise en œuvre pratique des réussites récentes en matière de transport aérien et des critères liés à l'attribution des fonds structurels

européens, deux importantes campagnes du FEPEH. Les aéroports et compagnies aériennes devront appliquer le règlement récemment adopté qui les oblige à garantir une assistance adéquate aux personnes handicapées et qui les interdit de refuser l'embarquement de façon aléatoire aux passagers avec un handicap.

Une plus grande protection des personnes handicapées dans tous les types de transport devrait être garantie, suivant le modèle de cet important règlement applicable au secteur aérien.

Concernant l'utilisation des fonds publics européens, désormais tout projet financé à l'aide des fonds structurels devra garantir l'accessibilité des personnes handicapées et le principe de non-discrimination. Le FEPEH est confiant dans le rôle de contrôle qui devra être exercé par l'Union européenne lors de la négociation des programmes opérationnels avec les Etats membres qui définissent l'utilisation de ces fonds. Ces aides financières devront également contribuer au financement des services de proximité de qualité dans le respect des droits des personnes, et proposer ainsi une alternative aux personnes handicapées enfermées dans des institutions, souvent dans des conditions inhumaines, particulièrement dans les nouveaux Etats membres et pays candidats.

Des moyens conséquents et des objectifs clairement définis sont nécessaires pour que l'Europe puisse développer un plan efficace en vue d'une véritable reconnaissance des droits des personnes handicapées. Tant que les personnes handicapées ne seront pas acceptées par l'Europe et ses acteurs en tant que citoyens actifs, travailleurs, consommateurs et électeurs potentiels, les personnes handicapées continueront à gonfler les statistiques de l'exclusion sociale, la pauvreté et le chômage. Tant qu'un dialogue systématique et structuré entre l'Union européenne et les organisations représentatives des personnes handicapées ne sera pas véritablement mis en place, une partie du processus de construction européenne continuera à se faire sans les personnes handicapées.

Nonobstant, dans le contexte actuel d'apathie et critique envers le projet européen, l'Europe peut-elle vraiment se passer du soutien de plus de 50 millions de citoyens, qu'ils aient un handicap ou pas ?

www.edf-fep.org

Le Forum des droits sur l'internet

Internet Rights Forum

The characteristics of the Net (international, pluralist, borderless, decentralized) have made it possible for innovative forms of cooperation between public and private contributors for the establishment of norms. As most issues at stake are matters of joint responsibility between States, private companies and users, it is crucial to deal with their mutual dependences through dialogue. Moreover, without participatory work on such issues of common interest, there is a high risk that the rules elaborated might not be enforced. One of the best way to have legitimate and enforced rules is to make all parties more responsible and to organize a collaborative process between them in order to set the objectives and articulate each specific regulatory tool (law, code of conduct, information, ...).

Created in France in 2001 with the support of the State, the Internet Rights Forum is an organisation competent on issues of law and society related to the Internet. Its brief is to inform the public and to organize cooperation between the authorities, companies, and consumers on these issues. It also offers a mediation service open to the public. Today the Forum includes nearly 70 members, public organisations, associations and private companies. The Forum initiated the creation of the European network of co-regulation of the Internet (ENCI) in 2003.

Société civile et Internet : l'Europe innove avec la corégulation. Vers une régulation participative de l'internet ?

Depuis 10 ans, le monde en réseau s'accroît. Avec plus d'un milliard d'internautes, l'internet a quitté le monde des chercheurs pour être désormais un espace pour le grand public. Celui-ci peut, sur un territoire mondial, dialoguer, échanger, jouer, travailler...

L'internet est un monde complexe, en constante évolution, guidé par les usages. Les nouvelles technologies offrent aux utilisateurs des possibilités sans cesse renouvelées qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans un cadre légal. Blogs, chats, peer to peer, ... Toutes ces nouvelles applications témoignent de la vitalité de la communauté internet mais aussi de l'ambivalence du rôle de l'internaute, à la fois utilisateur mais aussi acteur, et des difficultés, de ce fait, à réguler ce type d'espace. Réguler, non pas au sens de réglementer a priori, mais plutôt organiser, piloter, pour faire en sorte que les uns et les autres cohabitent dans le respect des droits de chacun.

INVENTER LA RÉGULATION DU MONDE EN RÉSEAU

Historiquement, trois méthodes se sont succédées pour tenter de réguler ce nouvel espace qu'est l'internet.

L'intervention des États s'est faite très tôt dans le secteur des nouvelles technologies. Dès le milieu des années 90, les États-Unis ont adopté l'un des premiers textes en ce sens, avec le Decency Communication Act, suivi du DMCA, et plus récemment du Patriot Act suite aux attentats du 11 septembre et le CAN SPAM Act en 2003. Chaque Etat national a adopté des législations propres, comme l'a fait notamment la France en matière de commerce électronique avec la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique en 2004.

Mais que peuvent les lois nationales face à un phénomène par essence transfrontalier ?

Au niveau communautaire, l'Union européenne a adopté plusieurs directives dans des domaines comme ceux du commerce électronique,

de la vie privée ou encore du droit d'auteur. Enfin, au niveau international, le Conseil de l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie ont adopté en 2001 la Convention sur la Cybercriminalité.

Pour autant, la réglementation internationale ne résoud pas tout et se heurte souvent aux différentes conceptions qui peuvent exister dans les systèmes nationaux. En témoignent les débats autour du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est déroulé en 2003 à Genève, où les délégations de plus de 170 Etats n'ont pas réussi à s'accorder sur des enjeux fondamentaux comme la place du droit d'auteur par rapport au libre accès à la connaissance ou le mode de gouvernance technique de l'internet. En outre, les Etats peuvent être dépassés par l'intervention des entreprises, voire des utilisateurs, dont les marges de manœuvre sont importantes sur internet.

Dès lors, aux cotés de la régulation étatique, l'autorégulation s'est également développée. Les acteurs privés ont mis en place des organismes et fédérations professionnels au sein desquels des codes de bonne conduite ou des chartes déontologiques ont été préparés. Cela concerne essentiellement le domaine du commerce électronique. Cependant, cette réponse reste limitée car ses fondements sont professionnels et économiques et ses objectifs semblent plus d'autoprotection que de réelle protection des internautes. Par ailleurs, elle ne vise que certains usages.

Il faut donc aller au-delà et inventer un modèle de gouvernance qui corresponde à la généralité des enjeux de la régulation de l'internet. Le point-clé est le suivant : les questions que suscite l'internet relèvent dans la plupart des cas d'une responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs, publics et privés. Parmi ces derniers, il faut désormais introduire les utilisateurs, la société civile en son action, active ou passive, conditionne largement l'évolution du réseau. L'enjeu est alors d'organiser la concertation entre ces acteurs afin de comprendre leurs interdépendances, de mesurer leurs objectifs et outils respectifs d'action, avant, le cas échéant, de les faire travailler ensemble autour d'un objectif commun.

Ce processus, permettant d'associer de façon souple et équilibrée l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des règles du réseau, est appelé la corégulation.

Le rôle de l'Etat reste évidemment essentiel car il demeure seul investi du pouvoir de contrainte et seul à même de transformer les produits de la concertation en norme légale.

LA CORÉGULATION : UNE EXPÉRIENCE CONCLUSIVE EN FRANCE

En France, ce principe de responsabilité partagée entre acteurs de la société civile, acteurs économiques et pouvoirs publics est mis en œuvre par le Forum des droits sur l'internet depuis 2001. Cet organisme para-public est un lieu permanent et indépendant de travail et de partenariat entre les pouvoirs publics, les acteurs économiques et acteurs non marchands sur les questions relatives à internet et aux réseaux numériques. Au travers d'un processus décentralisé et participatif, il aide, par les recommandations issues de ses travaux, à la définition des politiques publiques.

Cette approche a permis d'apporter des solutions innovantes à des questions aussi diverses que le commerce électronique, l'e-government, la cybercriminalité, l'internet au travail, etc. 20 Recommandations ont ainsi vu le jour, destinées aux pouvoirs publics et aux acteurs de l'internet. La plupart ont été suivies d'effets, comme en témoigne récemment la Recommandation concernant le commerce entre particuliers sur l'internet ou encore celle relative au télétravail. Aujourd'hui, cette démarche se traduit également par la mise en place d'outils plus opérationnels d'accompagnement du secteur, comme la médiation, proposée au grand public depuis 2004 et les chartes et labels.

La participation de la société civile au modèle de gouvernance que met en œuvre le Forum depuis cinq ans se fait concrètement par différents canaux.

La société civile est tout d'abord amenée à participer au Forum au travers d'institutions représentatives (association de consommateurs, association familiale, défense des libertés individuelles etc.), qui en qualité de membres sont étroitement associés aux travaux du Forum. Statutairement, le poids des acteurs non marchands et des acteurs marchands est le même au sein des instances dirigeantes du Forum et chaque membre, quel que soit son importance, a la même capacité d'action au sein du Forum. Ces institutions représentatives participent donc aux groupes de travail et valident chacune des Recommandations du Forum avant

publication. L'une des grandes faiblesses mais également sans doute force de la société civile est une organisation relativement explosée (de multiples associations), voire informelle (pas de structure juridique, mais un ensemble de personnes qui s'allient autour d'une thématique) – ce que facilite l'internet.

Le Forum des droits sur l'internet associe donc également la société civile par l'intermédiaire d'outils développés spécifiquement pour toucher directement les internautes : forums de discussion, consultation publique, etc. Les réactions obtenues sont analysées, synthétisées pour être ensuite réintégrées dans le cadre des débats et des réflexions des groupes de travail. Cela s'est, par exemple, produit sur des sujets tels que le vote électronique, l'utilisation de l'internet au travail, la consommation en ligne, le travail à distance ou encore l'utilisation du peer to peer. Enfin, le Forum réalise au cas par cas des sondages afin de mieux cerner les attentes des utilisateurs, y compris des non-internautes.

UNE NOUVELLE APPROCHE INNOVANTE POUR L'EUROPE, DONT LES PRINCIPES ONT ÉTÉ RETENUS DANS LE CADRE DU SOMMET DE TUNIS

Cette approche de corégulation s'étend au plan international. A l'issue de la réunion de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information du 18 novembre 2005, les États se sont mis d'accord pour demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de « réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, d'ici au deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre ».

Cette structure, qui porte le nom de « Forum sur la gouvernance de l'internet » a notamment pour mandat : « de traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'internet en tant que moyens de contribuer à la viabilité, la robustesse, la sécurité, la stabilité et le développement de l'internet, de faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multiseCTORIELLES concernant l'internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant ».

Il semble désormais opportun d'encourager le développement de processus multi-acteurs tant

au plan international, qu'au plan national et européen. Cette approche est de nature à répondre à la crise de légitimité des institutions internationales, à la volonté croissante des individus d'être entendus et pris en compte dans la prise de décision de celles-ci et au souci d'apporter des réponses légitimes et efficaces.

Le Forum pour la Gouvernance de l'internet constitue un signal politique fort qui devrait inciter les États à mettre en place des structures multi-acteurs de concertation et d'aide à la décision. Depuis décembre 2003, le Réseau européen de corégulation de l'internet, sur la base de l'expérience réussie du Forum des droits sur l'internet, s'est donné pour mission de promouvoir au plan européen de tels mécanismes ouverts à toutes les parties prenantes. Il regroupe aujourd'hui des organismes de 7 pays européens et a, par exemple, contribué à la réflexion du SMSI en remettant en juillet 2005 un rapport sur la gouvernance de l'internet à Viviane Reading¹.

Aujourd'hui, l'Europe doit aller plus loin. Le réseau EICN appelle celle-ci à mettre en place une véritable architecture de concertation multi-acteurs, composée de plates-formes nationales travaillant en réseau pour alimenter de leurs propositions les institutions européennes. Fondé sur le principe de subsidiarité, ce processus de consultation, démocratique et décentralisé, permettrait à l'Europe de mieux prendre en compte les différentes approches locales, culturelles et législatives, tout en construisant des solutions communes. Ce dispositif permettrait à l'Europe d'être à l'avant-garde de la gouvernance et aiderait à la promotion et défense de ses positions au plan international.

UN ATOUT MAJEUR AU PLAN INTERNATIONAL

L'internet est en marche et, avec lui, le monde en réseau se met en place. La construction de sa régulation est un enjeu juridique mais aussi démocratique et systémique majeur pour les acteurs publics et privés.

Avec l'approche multi-acteurs, l'Europe dispose d'un atout non négligeable pour jouer un rôle nouveau au plan international.

Isabelle Falque-Pierrotin, Conseiller d'Etat,
Présidente du Forum des droits sur l'internet

www.foruminternet.org

1. http://www.internet-coregulation.org/article.php?id_article=23



European Women's Lobby Lobby Européen des Femmes

Le Lobby Européen des Femmes (LEF) est la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'Union européenne. Le Secrétariat du LEF est basé à Bruxelles, mais le LEF compte des organisations membres dans 23 États membres de l'UE ainsi que deux pays en voie d'adhésion. 17 organisations européennes et internationales de femmes sont également membres du LEF.

Le Lobby Européen des Femmes vise à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne. Le LEF travaille dans différents domaines, tels que la situation économique et sociale des femmes, les femmes dans la prise de décision, la violence envers les femmes, la diversité des femmes, etc. Le LEF travaille principalement avec les institutions de l'Union européenne : le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des Ministres de l'UE.

Gender Equality Road Map for the European Community 2006-2010

The European Women's Lobby (EWL) is the largest coalition of women's associations in the European Union. The EWL secretariat is located in Brussels, but the EWL counts member organizations in 23 member states and in two countries eligible for accession to the Union. 17 European and international women's organizations are also members of the EWL.

The European Women's lobby aims to promote women's rights and equality between women and men in the European Union. The EWL works in different areas, such as the economic and social status of women, women in decision making, violence against women, diversity of women, etc. The EWL works mainly with institutions of the European Union: the European Parliament, the European Commission and the Minister's Council of the EU.

The European Women's Lobby (EWL) presents a Gender Equality Road Map for the European Community 2006-2010 as a model for the official Communication on gender equality to be put forward by the European Commission at the end of 2005.

A COMMON VISION FOR GENDER EQUALITY IN EUROPE

Despite existing European and national legislation, numerous political commitments at all levels, and the existence of equality before the law in most EU Member States, equality between women and men is not a reality in Europe in 2005. In every country in the European Union, access to resources, rights and power are unequally distributed between women and men and gender inequality is pervasive at every level and across all groups within society. Supporting this structured inequality are still widespread and related prejudices, stereotypes

and cultural patriarchal attitudes that undermine women as independent autonomous actors in all spheres of life.

New challenges and the accumulated experience in tackling inequalities render new and innovative answers necessary in Europe and it is therefore the responsibility and duty of public authorities, including the EU institutions, to continue to take action to fight discrimination against women and to ensure the achievement of equality between women and men.

The aim of gender equality policy is that women and men have the **same opportunities, rights and responsibilities in all areas of life**. The achievement of this aim requires a strategy that sets out how gender equality efforts are to be pursued, the necessary institutional mechanisms that are capable of delivering the strategy, and strong political leadership from the very centre of political power and authority.

GENDER EQUALITY AS A CORE VALUE UNDERPINNING THE EUROPEAN UNION

Equality between women and men was reinforced in the Treaty establishing a Constitution for Europe so that in addition to existing EU Treaty provisions on gender equality, **equality** is now mentioned among the Union's **values** and Article 1-2 mentions **equality between women and men** as an element characterising our **model of society**. In the model of European society that we aspire to, the achievement of gender equality is not only a matter of social justice or of fairness to women; it is a matter of democracy and human rights and an essential factor for sustainable human development. The Union's values in relation to achieving equality between women and men must be promoted not only within the EU, but also in all aspects of its relations with the rest of the world.

THE NEED FOR A DUAL APPROACH: SPECIFIC ACTIONS AND GENDER MAINSTREAMING

The existing articles 2; 352; 13 and 141 in the Treaty of the European Community (TEC) define equality between women and men as an objective of the Community and provide a strong legal basis for very broad action at EU level in a wide range of areas.

The previous Community Framework Strategy on Gender Equality (2001-2005) initiated a new type of intervention covering all European policies using a dual-track approach of gender equality mainstreaming on the one hand and specific actions in favour of women's rights on the other hand. This dual strategy should be pursued with the new Road Map for Gender Equality 2006-2010, as it acknowledges the fact that inequalities between women and men pertain to all areas of life.

RECOGNISING WOMEN'S DIVERSITY AND LINKING TO ANTI-DISCRIMINATION POLICIES

EWL welcomes the fact that the EU has developed its **anti-discrimination policies** considerably in the last few years. Such policies are an indispensable complement to specific gender equality policies; as many women face inequality on more than one ground and women often form the majority in all discriminated groups. Given this, the **Road Map for Gender Equality also needs to fully address the diversity of women** and to integrate strategies to fight multiple discrimination against women.

INTERNAL AND GLOBAL CHALLENGES FACING WOMEN'S RIGHTS AND GENDER EQUALITY

The European Union is facing major demographic challenges, such as an ageing population, low birth rates and challenges linked to immigration. If our societies are to successfully meet these challenges, it is essential that a gender perspective be at the core of policy responses. At the same time current economic transformations and trends (globalisation, privatisation, trade liberalisation etc) impact on the European social

model and public services, which in turn strongly affects women's rights and women's economic independence.

Other internal and international political phenomena and trends, such as the increase in trafficking in women for the purposes of sexual exploitation and the growth of religious extremisms pose renewed threats to women's integrity and human rights, notably sexual and reproductive rights. Women are also facing major challenges worldwide related to the high rate of HIV/AIDS infection among women and girls, the prevalence of men's physical and sexual violence against women in all societies, the constant violation of women's human rights in situations of conflicts and war and the large scale of female poverty worldwide. The EU has a responsibility to fulfil its commitments at international level to ensure that the goal of achieving equality between women and men and of safeguarding women's human rights is fully integrated into all relevant EU external policies, actions and programmes.

THEMES COVERED BY THE EUROPEAN GENDER EQUALITY ROAD MAP

Imbalances between women and men influence all areas of life and in order to achieve gender equality, action needs to be undertaken in the broad spectrum of European policies. The European Women's Lobby has defined six main themes with Strategic Objectives and concrete

actions to be undertaken by the European Commission between 2006 and 2010. These themes are partly inspired by the Strategic Objectives of the United Nations Beijing Platform for Action (1995), they are:

- 1. Institutional mechanisms for the realisation of gender equality and gender mainstreaming**
- 2. Achieve economic and social justice for women**
- 3. Advance the position of women in decision-making: towards parity democracy in Europe**
- 4. Eradicate violence against women and implement women's human rights**
- 5. Europe's role in advancing women's rights in an international context**
- 6. Eliminate patriarchal gender roles and stereotypes**

The European Commission must put forward a target date for achievement of the Strategic Objectives under each of the six themes. In this way, NGOs will be able to monitor progress towards achieving the stated Strategic Objectives.

Le document complet est disponible à l'adresse internet suivante : www.womenlobby.org

The National Unions of Students in Europe **Les Unions Nationales d'Étudiants en Europe**

L'ESIB, Unions Nationales d'Étudiants en Europe, a été fondée en 1982 en tant que bureau d'information des étudiants de l'Europe occidentale (WESIB) comprenant uniquement sept unions nationales d'étudiants affiliées (NUS). Aujourd'hui, 45 NUS sont présentes dans 34 pays européens et représentent 10 millions d'étudiants.

L'ESIB est devenu un interlocuteur de premier plan dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne et plus globalement en ce qui concerne les questions liées à l'enseignement supérieure.

The National Unions of Students in Europe was formed in 1982 as the West European Student Information Bureau (WESIB), with just seven national unions of students (NUSes) affiliated. Now, it comprises of 45 NUSes spread across 34 European countries who represent between them over 10 million students. ESIB's structures include an elected chairperson and executive committee, three 'content committees' dealing with the Bologna process, commodification of education and gender equality respectively, and a Board made up of representatives from each member organisation, which meets twice annually. ESIB's secretariat is located in Brussels and headed by an appointed Director. All NUSes affiliated to ESIB are required to be representative, run by students, independent and democratic. To see if candidate unions fulfill these criteria, ESIB uses a rigorous evaluating process which includes a study visit to the country in question. Also, a number of other European organisations, representing distinctive groups of students within a discipline or community of interest, are associate members of ESIB. ESIB has evolved from its original function as an information provider and facilitator to becoming a leading voice in the European higher education debates, and is formally recognised as the representative of students in Europe within the Bologna Process. The Bologna Process is a series of actions agreed between 45 signatory states

(including all EU member states and candidate countries) and assisted by consultative members, including ESIB and other organisations such as the European Universities Association (EUA). Through our engagement with this process, we have made a substantial contribution to the debate on how higher education in Europe should look in the 21st century. ESIB is committed to constructive engagement with all stakeholders, and draws upon the specialised knowledge of content committee members and the accumulated experience of its member organisations across Europe in playing this role. As well as our formal contribution, which includes a survey on 'Bologna through student eyes', we have also organised many training events, seminars and conferences directed towards informing European students of their role in this process.

Our primary engagements with the European Union and its structures have been under two headings: Socrates and Lisbon. In the case of the former, the Socrates programmes have grown from reasonably simple roots to being a major link between the EU and European education. The visible manifestation of Socrates funding includes mobility programmes such as Erasmus, which has enabled millions of European students to study outside of their home countries. Other programmes have offered support to developing systems and contributed to the realisation of a

European dimension in higher education. However, the recent debate over the EU's 2007-2013 budget has shown the vulnerability of these important goals within the wider uncertainty over the future direction and mission of the Union. The desire expressed by ESIB and indeed by many universities and national agencies to increase direct financial support for student mobility was held up and almost scuppered by the high-level debate on EU spending. While the EU has limited direct competences in higher education, it is essential that where it has a role – and issues many broad statements on the importance of this role – adequate funding must accompany visionary words.

The 'Lisbon agenda' includes many aspects of social and economic policy in Europe. From ESIB's perspective, we are closely following the education and research-related elements of Lisbon, which have quite a high profile within the general Lisbon debate. Lisbon is essentially a loosely related series of policy objectives that are being dealt with under the 'open method of coordination', i.e. benchmarks and 'soft law' rather than regulations and directives, which are not possible for higher education under the current EU treaty framework or indeed the proposed Constitution. We have held many important events on Lisbon, including our most recent student convention, and intend further actions such as a survey "Lisbon with student eyes" and a series of training events. However in broad terms, we continue to seek a change in the approach of the Commission to Lisbon, and specifically the elements that affect students in the EU and beyond.

Europeanova has cogently expressed the important role of civil society and of young Europeans in enabling the EU to enjoy a wide base of public support and legitimacy. In the case of Lisbon, though, the open method of coordination has not thus far enabled parties such as students to play an adequate role in the debating, formation and review of 'Lisbon policy' on higher education. Where the relationship is solely between Commission and national governments – or indeed where only a limited range of third parties (such as employers or commercial interests) is formally

consulted – the key roles of others and in fact the chances of success of the Commission's goals are hampered.

ESIB believes that in order for Europe to achieve a truly knowledge based society – then equal access to higher education must be secured. Through acquiring a holistic education (which is thus not only the formal part but also the informal part of attending university), students acquire the tools to lead an active life within their society – and for the benefit of the society. Thus everyone should be able to acquire the knowledge that is needed to allow the person to unleash their true human potential. Unfortunately the latest trends in higher education are pointing to a culture of increased tuition fees. Keeping in mind that we are already facing various societal barriers that are preventing European citizens from accessing Higher Education [such as gender, ethnic, family barriers], the adding of an obvious barrier such as tuition fees means that education will be available to those with a secure socio-economic background. ESIB is not in favour of this and is striving to encourage the European Union and national governments to invest their efforts and resources to give societies the chance to grow in a democratic and knowledgeable manner.

In conclusion, ESIB is willing and ready to play a major role in enhancing the civil society's contribution to the European project – by voicing the opinions and interests of the European student body. While recognising that our membership spans a region that is broader than the Union's, and also the limited competences of the EU institutions in the areas that concern our membership, where the EU plays a role in higher education and in lifelong learning – an essential feature of the growing Europe – our voice must be heard. We hope that along with the other contributions received by Europeanova, our comments above can be considered in your work.

Justin Fenech
ESIB Chairperson

www.esib.org



European Organisation for Rare Diseases Organisation Européenne pour les Maladies Rares

L'Organisation Européenne pour les Maladies Rares (EURORDIS) représente plus de 260 associations de maladies rares dans 29 pays et couvre plus de 1000 maladies. Elle est par conséquent la voix de 30 millions de malades affectés par des maladies rares en Europe.

EURORDIS, fondée en 1997, est une organisation non gouvernementale de malades et de personnes intervenant dans les domaines des maladies rares, dirigée par des malades et dédiée à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les personnes vivant avec une maladie rare en Europe. Elle est financée par ses membres, par l'AFM (association française contre les myopathies), par la Commission européenne, par des fondations d'entreprise, et par l'industrie de la santé.

Rare Diseases: understanding this Public Health Priority

The European Organisation for Rare Diseases (EURORDIS) represents more than 260 rare disease organisations in 29 different countries, covering more than 1,000 rare diseases. It is therefore the voice of the 30 million patients affected by rare diseases throughout Europe. EURORDIS is a non-governmental patient-driven alliance of patient organisations and individuals active in the field of rare diseases, dedicated to improving the quality of life of all people living with rare diseases in Europe. It is supported by its members and by the French Muscular Dystrophy Association (AFM), the European Commission, corporate foundations and the health industry. EURORDIS was founded in 1997.

What is a rare disease?

THE CONCEPT OF RARITY

"A rare disease is a disease that occurs infrequently or rarely in the general population". In order to be considered as rare, each specific disease cannot affect more than a limited number of people out of the whole population, defined in Europe as **less than 1 in 2,000 citizens** (EC Regulation on Orphan Medicinal Products). This figure can also be expressed as 500 rare disease patients out of 1 million citizens. While 1 out of 2,000 seems very few, in a total population of 459 million citizens this could mean as many as 230,000 individuals for each rare disease. It is important to underline that the number of rare disease patients varies considerably from disease to disease, and that most people represented by the statistics in this field suffer from even rarer diseases, affecting only one in 100,000 people or less. Most rare diseases do only affect some thousands, hundreds or even a couple of dozens patients. These "very rare diseases" make patients and their families

particularly isolated and vulnerable. It is worth noting that most cancers, including all cancers affecting children, are rare diseases.

Quoting from the Background Paper on Orphan Diseases for the "WHO Report on Priority Medicines for Europe and the World" – 7 October 2004:

"Unfortunately, the epidemiological data that are available are inadequate for most rare diseases to give firm details on the number of patients with a specific rare disease. In general people with a rare disease are not registered in databases. Many rare diseases are summed up as "other endocrine and metabolic disorders" and as a consequence, with few exceptions, it is difficult to register people with a rare disease on a national or international basis, and in a reliable, harmonised way". In the case of rare cancers, many registries do not publish sufficient data that break down figures of rare tumours by type, even though this information might be available from pathological examination of tissue removed during surgery.

It is worth noting that each and every one of us is, statistically speaking, a carrier of 6 to 8 genetic abnormalities, which are, usually but not always, recessive ones in their transmission. These abnormalities generally have no consequences, but if two individuals carrying the same genetic abnormality have children, these may be affected.

COMMON CHARACTERISTICS OF RARE DISEASES

Despite this great diversity, rare diseases have some major common traits. The main characteristics are as follows:

- Rare diseases are severe to very severe, chronic, often degenerative and life-threatening;
- The onset of the disease occurs in childhood for 50% of rare diseases;
- Disabling: the quality of life of rare disease patients is often compromised by the lack or loss of autonomy;
- Highly painful in terms of psychosocial burden: the suffering of rare disease patients and their families is aggravated by psychological despair, the lack of therapeutic hope, and the absence of practical support for everyday life;
- Incurable diseases, mostly without effective treatment. In some cases, symptoms can be

treated to improve quality of life and life expectancy;

- Rare diseases are very difficult to manage: families encounter enormous difficulties in finding adequate treatment.

Living with a rare disease:

SAME DIFFICULTIES - DIFFERENT SPECIFICITIES

Beyond the diversity of the diseases, rare disease patients and their families are confronted with the same wide range of difficulties arising directly from the rarity of these pathologies:

- **Lack of access to correct diagnosis:** the period between the emergence of the first symptoms and the appropriate diagnosis involves unacceptable and highly risky delays, as well as wrong diagnosis leading to inaccurate treatments: the pre-diagnosis maze;
- **Lack of information:** about both the disease itself and about where to obtain help, including lack of referral to qualified professionals;
- **Lack of scientific knowledge:** this results in difficulties in developing therapeutic tools, in defining the therapeutic strategy and in shortage of therapeutic products, both medicinal products and appropriate medical devices;
- **Social consequences:** living with a rare disease has implications in all areas of life, whether school, choice of future work, leisure time with friends, or affective life. It may lead to stigmatisation, isolation, exclusion from social community, discrimination for insurance subscription (health insurance, travel insurance, mortgage), and often reduced professional opportunities (when at all relevant);
- **Lack of appropriate quality healthcare:** combining the different spheres of expertise needed for rare disease patients, such as physiotherapist, nutritionist, psychologist, etc... Patients can live for several years in precarious situations without competent medical attention, including rehabilitation interventions; they remain excluded from the health care system, even after the diagnosis is made;

- **High cost of the few existing drugs and care:** the additional expense of coping with the disease, in terms of both human and technical aids, combined with the lack of social benefits and reimbursement, cause an overall pauperisation of the family, and dramatically increases the inequity of access to care for rare disease patients.
- **Inequities in availability of treatment and care:** innovative treatments are often unevenly available in the EU because of delays in price determination and/or reimbursement decision, lack of experience of the treating physicians (not enough physicians involved in rare diseases clinical trials), and the absence of treatment consensus recommendations.

The first struggle facing patients and families is to obtain a diagnosis: it is often the most despairing fight. The lack of knowledge of their rare pathology often puts the life of patients at risk and results in enormous wastage: pointless delays, multiple medical consultations and prescription of drugs and treatments that are inappropriate or even harmful. Because so little is known about most rare diseases, accurate diagnosis is regularly made late, when the patient has already been treated - during many months or even years - for another more common disease. Often, only some of the symptoms are recognised and treated.

The consequences of diagnosis delay are tragic:

- Other children born with the same disease;
- Inappropriate behaviour and inadequate support from family members;
- Clinical worsening of the patient's health in terms of intellectual, psychological and physical condition, even leading to the death of the patient;
- Loss of confidence in the healthcare system.

Fight for recognition

NEED FOR RAISING PUBLIC AWARENESS AND FOR APPROPRIATE PUBLIC POLICY

The reasons why rare diseases as a whole have been ignored for so long are better understood today. Clearly, it is impossible to develop a national public health policy specific to each rare disease.

However a global - rather than piecemeal - approach can give rise to suitable solutions. **A global approach to rare diseases enables the individual rare disease patient to escape isolation. Appropriate public health policies** can be developed in the areas of scientific and biomedical research, industry policy, drug research and development, information and training of all involved parties, social care and benefits, hospitalisation and outpatient treatment. In order to foster clinical research, the public funding of rare disease clinical trials should be promoted through national or European measures. Healthcare professionals, public health experts and policy makers cannot apply traditional responses and prioritisation to greater need. This approach is not valid for rare diseases and is not ethically sustainable. Concerning scientific research, there is a striking need for **increased international cooperation**. The existing research efforts are still scattered and fragmented research is being performed with little coordination between research laboratories. Medical and scientific knowledge about rare diseases is lacking. While the number of scientific publications about rare diseases continues to increase - particularly those identifying new syndromes - less than 1,000 diseases benefit from a minimum of scientific knowledge, and these are essentially the "most frequent" amongst rare diseases. The **acquisition and diffusion of scientific knowledge** is the vital basis for identification of diseases, and most importantly, for research into new diagnostic and therapeutic procedures.

NEED FOR APPROPRIATE PUBLIC HEALTH CARE SYSTEMS AND PROFESSIONAL CARE

After the appearance of the first symptoms, there is an initial battle for diagnosis, which can last for years. After the diagnosis, comes for patients and their families the fight to be heard, informed and directed towards competent medical bodies, where they exist, in order to get the most adequate existing treatment. After the diagnosis, patients and their families are too often faced with **seriously inadequate health and social care**. Families and health care workers frequently

complain about the extreme difficulty in taking the necessary **administrative steps required to receive social benefits**. Major and arbitrary disparities exist between countries - and even between regions within the same country - in the allocation of financial aid, income support and reimbursement of medical costs. Usually in Europe, treatment costs incurred are often higher than they are for other diseases because of the rarity of the disease and the limited number of specialised centres. In most cases, a significant proportion of these expenses is born exclusively by the families, thereby generating an **additional inequality** between rich rare disease patients and poor rare disease patients.

It is also important to underline that, in a family where a child has a rare disease, most often one of the parents – usually the mother – either completely stops or significantly reduces work remunerated outside home. As a consequence, **while expenses increase dramatically, income is considerably reduced**.

When antenatal and asymptomatic phase screening methods for rare diseases allow for early and effective medical coverage, they should be implemented because they can significantly improve quality and length of life. Other screening programmes should be introduced as part of Public Health policies as soon as simple and reliable tests and effective treatments exist.

From isolation to empowerment of patients

In addition to the general shortage in terms of treatment and care, the surrounding **psychological desert** is particularly painful for individual patients and parents. Not only are you – or your child or family member – affected by a disease about which hardly anything is known, but also nobody understands what you personally – as patient or parent – endure in your daily life. Just to hear the words “I understand” and being able to share stories and tips about your daily experience can be of tremendous help.

Conclusion

■ The rare disease patient is the orphan of health systems, often without diagnosis, without treatment, without research: therefore, without reason to hope¹.

■ In this general framework studded with difficulties, it has to be underlined that there is always something useful that can be done even with the existing, limited but growing, knowledge and means: with the help of re-education and rehabilitation schemes, the recently designated and authorised Orphan Drugs, the progress made in the fields of physiotherapy, nutrition and dietetics, pain management, psychology, medical devices, advanced therapies, information exchange practices, the national public health systems could achieve much more in order to improve quality of life and life expectancy of rare disease patients.

■ At national level, some EU Member States have developed specific public policies on rare diseases: these countries are Denmark, France, Italy, Sweden, Spain and the UK.

■ At EU level, in addition to the Regulation on Orphan Medicinal Products, the current reflection on Centres/Networks of Reference to tackle conditions requiring a high concentration of expertise shows a growing awareness by EU decision-makers of the intrinsic European added value of rare diseases, which by their nature require action to be taken at international level. Centres of Reference could be either disease-specific, or specialised by group of rare diseases. Existing and developing networks of health professionals and embryonic co-operation between laboratories demonstrate that some best practices do already exist, even though they are limited, and have to be shared and disseminated. A main effort still remains to foster and stimulate research in order to increase the existing knowledge, which is far from being enough to meet the challenges of rare diseases.

Extraits. Le document complet est disponible sur le site Internet : www.eurordis.org

1. “Avis et Rapports du Conseil Economique et Social”, édition 2001, Journaux officiels de la République Française.

Social Platform Plate-forme sociale

La Plate-forme sociale - Plate-forme des ONG européennes du secteur social - est une alliance de fédérations et de réseaux européens représentatifs d'organisations non-gouvernementales actives dans le secteur social. La Plate-forme sociale promeut la justice sociale et la démocratie participative en se faisant l'écho des préoccupations de ses organisations membres. La Plate-forme sociale et ses membres travaillent à la promotion des principes d'égalité, de solidarité, de non-discrimination, ainsi qu'à la promotion et au respect des droits fondamentaux pour tous, en Europe et plus particulièrement dans l'Union européenne.

The way out of the constitutional crisis? More participatory democracy and a stronger social dimension

A message to heads of state and of governments on the period of reflection for the June Council 2006¹.

The Platform of European Social NGOs (the Social Platform) is the alliance of representative European federations and networks of non-governmental organisations active in the social sector. The Social Platform promotes social justice and participatory democracy by voicing the concerns of its member organisations. The Social Platform and its members are committed to the advancement of the principles of equality, solidarity, non discrimination and the promotion and respect of fundamental rights for all, within Europe and in particular the European Union.

As European Social NGOs we were actively involved in the Convention's work on the future of Europe. Within the Social Platform we successfully campaigned for an additional working group on social issues. We launched a campaign for an “(un)conventional Europe” and put forward common positions at the various stages of the drafting process of the constitutional treaty². The Social Platform is also member of the Civil Society Contact Group which launched the act4Europe campaign.

During the convention and the ratification peri-

ods we were committed to raising awareness of the constitutional treaty among groups usually removed from decision making processes. We produced training material on the “social dimension” of the constitutional treaty (evaluating the pros and cons of the text) and we stimulated debates among our members on the future of Europe.

Throughout the process we also rang alarm bells about the failure to involve civil society (especially at the national level) and the lack of recognition of the importance of social issues. We are worried that the period of reflection is failing again on these two aspects. At the June Council 2006 we want the EU heads of State and of Governments to consider these points:

The EU constitutional treaty will not be adopted by 25 Member States without a broad consensus among people in Europe. For people to support a constitutional treaty they need to have some sense of ownership of this text. Ownership can be achieved by:

■ Initiating an **open, structured and visible discussion process**, clearly aimed at achieving an agreement on the constitution and respecting the **principle of participatory democracy**;

■ Ensuring that the discussions on the future

1. This resolution has been adopted on the 15th of May 2006 by the Steering Group of the Social Platform.

2. For the Social Platform campaign for a social EU Constitution see <http://www.socialplatform.org/code/en/camp.asp?Page=136>

of the constitutional text **take the needs and aspirations of people in the EU into account;** ■ **Addressing the widely held concern about how to better mainstream social objectives across all EU policies.**

The need for an open, structured and visible process to achieve a constitutional compromise: putting participatory democracy in practice

First of all Social NGOs want to reiterate their support for the convention method which was also used for drafting the EU Charter of Fundamental Rights. We believe that the discussions on the future constitutional treaty should not take place in an intergovernmental conference but should continue to ensure the participation of a wide range of actors. However the weakness of the convention method is definitely the lack of visibility at the national level for which Heads of State and of Government have a direct responsibility.

After the French and Dutch "NO" votes in national referenda, the European Council of June 2005 decided to open a period of reflection. Guidance has been given on how to organise debates at the national level and the EU institutions have been asked for their contribution. A special role was also given to the Commission to structure the debates. For Social NGOs the period of reflection lacked direction and most strikingly has failed to capitalise on the intense popular interest that the referenda generated in various countries. The period of reflection seems to be more about killing time before forthcoming national elections³ than inviting people across Europe to constructively reflect on what an improved constitutional

treaty should look like. This approach goes against Social NGOs' belief in the need for more participatory forms of democracy. Elections are key democratic moments for the EU (providing that Europe is on the agenda) but democracy is also about providing a regular dialogue with civil society and involving as many people as possible throughout the decision making process.

Social NGOs also believe that the Commission's Plan-D has not been helpful as a contribution to the period of reflection. It has added to the confusion by trying to discuss a range of issues such as democracy, consultation and communication and proposing initiatives (European good will ambassadors, European Round Table for democracy, debate Europe website etc...) that are not directly linked to a clear process of improving the EU treaties. Plan-D has also failed in that it was seen as a one way communication strategy rather than a real two-way dialogue between EU institutions and people.

Social NGOs welcome the European Parliament's resolution⁴ which poses clearly the problem ("the Treaty of Nice is not a viable basis for the continuation of the European integration process") and includes excellent proposals on how to move forward. We support in particular the need for a "new dialogue"⁵ as defined in the resolution and the fact that "the future of the European social and economic model" is identified as one of the six common themes for discussion.

Social NGOs also support the call made by the European Parliament on "civil-society associations and organisations to include the entry into force of the Constitution as one of their priorities for discussion and debate"⁶ but insist that civil society can only be mobilised if the process in place to find a constitutional compromise is open, structured and visible and offers a real opportunity for NGOs to be involved in designing the future EU constitution.

SOCIAL NGOS THEREFORE CALL ON EU HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT TO:

- Make clear that the EU cannot move forward on the basis of the Nice treaty and that a new text is needed;
- Acknowledge that a new text will not be adopted without the broad support of people across Europe and that this support can only be achieved through an open, structured and visible process with the clear objective of achieving a constitutional settlement;
- Support the proposal of the European Parliament for a "new dialogue" and to make sure it is backed by all EU institutions including in particular the European Commission to avoid duplication of processes and initiatives which would be detrimental to the mobilisation of civil society actors;
- Support the European Parliament proposal of six common themes to be discussed all over Europe and in particular the theme on the future of the "European Social Model". In addition Social NGOs suggest that a clear analysis of these themes be carried out and published. This means assessing each theme as regards the present treaties and as regards the constitutional treaty. This systematic approach to explaining how the six themes are linked to the treaties will help people to formulate their views and contributions to improve the existing texts;
- Increase the visibility and the clarity of the process by creating a single website (based on the model developed for the Convention on the future of Europe) with clear explanations on how the debate will be structured, how people can contribute and how inputs will be used;
- Ensure that pro-active measures are taken so that people who are the most removed from the decision making processes, in particular those experiencing poverty, exclusion and inequalities, are given the means to enable them to actively contribute to the "new dialogue".

The need to reflect in the text values and objectives that are close to people's aspirations

The debates on whether to reopen the text, adopt it as it is or look for other ways out of the Constitutional crisis, need to take the aspirations and needs of the people of Europe into account. Social NGOs believe that the EU constitutional treaty as drafted by the Convention included positive developments that will have to be maintained and strengthened for the text to enjoy broad support.

SOCIAL NGOS CALL ON EU HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT TO RETAIN THE FOLLOWING:

- The incorporation of the EU Charter of Fundamental Rights in the core of the treaty and the provision that allows the accession of the EU to the European Convention on Human Rights (ECHR);
- The new values of the EU notably human dignity, equality, the rights of minorities and the characterization of the values upheld by the societies of the Member States i.e. pluralism, non-discrimination, tolerance, social justice, solidarity and equality between women and men;
- The new internal objectives of Article I-3 calling on the Union to work for "sustainable development", "social market economy aiming at full employment and social progress", "combat social exclusion and discrimination", "promote social justice and protection, equality between women and men, solidarity between generations and protection of the rights of the child";
- The new external objectives of Article I-3 calling on the Union to contribute to "solidarity and mutual respect among peoples, free fair trade, eradication of poverty and the protection of human rights, in particular the rights of the child as well as to the strict observance and the development of international law";
- Article I-47 and the recognition of the importance of participatory democracy, as a complement to representative democracy and of the role of civil society organisations. Article I-47 also creates the "citizens' initiative" which can encourage participation of citizens by bringing

3. See the interim report by the UK and Austrian Presidency on "the national debates during the reflection period on the future of Europe" which offers a catalogue of "European" initiatives at the national level. These initiatives cover articles on Europe by leading politicians, how "Europe" is taught in schools, new websites, but are piecemeal and not part of a clear strategy to find a solution to the constitutional crisis.

4. European Parliament resolution on the period of reflection: the structure, subjects and context for an assessment of the debate of the European Union.

5. See point 12 of the resolution "(the EP) suggest that this new dialogue, which should be seen as a chance to promote European democracy, should be conducted and coordinated across the Union, structured by common themes and in realistic stages according to an agreed framework for evaluation and designed to lead to decisive political choices".

6. See point 34 of European Parliament resolution



SOS Attentats / SOS Terrorisme

S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism

5

petitions to the EU;

- The horizontal social article (III-117), the horizontal non-discrimination article (III-118) and the gender equality mainstreaming article (III-116) which give the potential for EU policies to be linked much more closely to its social goals;
- Articles III-266-271 (the area of Freedom, Security, Justice) which gives the EU the competence to legislate in the areas of combating trafficking in persons, in particular women and children and combating sexual exploitation of women and children;
- Article III-282 that states that EU action should be aimed at encouraging the participation of young people in the democratic life of the EU;
- Article III-122 on services of general interest.

SOCIAL NGOS CALL ON EU HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT TO CONSIDER:

- Facilitating the amendment procedure of the EU Charter of fundamental rights (human rights conventions are living documents and should not be set in stone);
- Opening the possibility for the EU to accede to other human rights conventions than the European Convention on Human Rights and in particular to the Revised Social Charter;
- Providing to all those residing legally in the EU the same rights as European citizens;
- Adopting qualified majority voting for non-discrimination measures (Article III-124);
- Including the open method of coordination (OMC) in the Constitution as a new instrument of the union including a clear description of the methodology applied to the OMC stressing in particular the involvement of civil society.

Effectively address the widely held concern about how to better mainstream social objectives across all EU policies

Social NGOs believe it is time for EU heads of State and of Government to acknowledge that the one of the most common criticisms of the EU constitutional treaty is of its lack of a strong

social dimension. This requires a strengthening of the social dimensions of the Constitutional Treaty. It also requires finding an effective mechanism to ensure that social policies (or fiscal policies or services of general interest) which are mainly national competences are not distorted by EU economic and market policies."

The services directive, the impact of the stability pact or fiscal and social dumping are hot topics for people across Europe. The main question is now to concretely demonstrate that a new constitutional treaty would change things and guarantee that the subsidiary principle and objectives such as a high level of social protection, quality services of general interest, investment in human and social capital are no longer threatened by EU policies.

For EU Heads of State and of Government to respond in a convincing way to this structural issue requires more than adding a few words to the present text. This requires considering new forms of governance aimed at establishing a fair balance between social and economic/internal market objectives.

Angela Merkel's proposal to add a "social protocol" to the constitutional treaty, Guy Verhofstadt's idea of a socio-economic governance or Romano Prodi's latest proposal for a shorter and more social Treaty for Europe indicate that some EU leaders are fully aware of the challenge ahead and are ready to reflect on concrete solutions.

SOCIAL NGOS CALL ON EU HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT TO:

- Reflect on the implications of a socio-economic governance and on the need to take ambitious steps to make sure that the "EU social objectives" are more visible to the citizens and no longer threatened by the EU economic and single market objectives;

Develop a new EU instrument to mainstream social objectives (as recognised in the objectives of the EU) in all EU policies and to ensure that social actors such as Employment and Social Affairs ministers, national Parliaments, social partners and civil society are pro-actively involved in shaping EU policies.

www.socialplatform.org

S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism was created in France, in 1986, for victims of terrorism and their families in order to help and follow them with their administrative, medical, social, legal, professional and personal procedures.

Its action has brought about new French legislation with regard to victims of terrorism notably concerning full compensation for the victims thanks to a Guaranty Fund, the recognition of terrorism as a new form of warfare giving the status of civilian war victims to victims of terrorism, and the access to judicial proceedings.

Therefore, S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism considers that European States, through decisions of the European Union, should provide victims with protection and reparation, by the creation of a European compensation fund financed by citizens' solidarity, and by giving access to judicial proceedings for victims, introducing terrorist crimes under the jurisdiction of the ICC. S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism has been granted NGO status by the UN and serves as consultant to the UN Economic and Social Council. S.O.S. Attentats / S.O.S. Terrorism also participates in international debates on Terrorism.

Créée en France en 1986, l'organisation SOS Attentats, regroupe des victimes d'actes de terrorisme, toutes nationalités confondues, et a pour principal objet de les accompagner dans toutes leurs démarches administratives, médicales et judiciaires.

A l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, notre association a réalisé un numéro spécial de sa lettre d'information "Paroles de Victimes" officiellement lancée à Paris lors d'une cérémonie présidée par le ministre français de la Justice, M. Pascal Clément, le samedi 11 mars 2006, jour anniversaire des attentats de Madrid et journée européenne des victimes du terrorisme. L'action et la détermination de notre association a permis l'émergence en France d'une législation particulière permettant que soient pris en compte tous les aspects de la réparation des victimes du terrorisme : indemnisation des préjudices subis (fonds de garantie créé par l'article 9 de la loi du 9 septembre 1986) et participation effective des victimes aux procédures criminelles.

En outre, pour avoir depuis longtemps compris que le terrorisme n'était pas un simple phénomène de société, SOS Attentats a obtenu, en janvier 1990, que les victimes du terrorisme bénéficient, en France, du statut de victime civile de guerre. (art. 26 de la loi du 23 janvier 1990).

Notre association apprécierait que tous les Etats membres de l'Union européenne travaillent dans cette direction afin que les Etats membres introduisent dans leur législation interne une assimilation des victimes du terrorisme aux victimes civiles de guerre.

Parallèlement, S.O.S. Attentats a pour objectif de parvenir à une véritable reconnaissance des droits de toutes les victimes du terrorisme, quelle que soit leur nationalité, quels que soient le lieu de commission de l'infraction et son contexte, sans discrimination aucune.

Dans ce cadre, SOS Attentats souhaite insister sur la nécessité d'organiser une protection juste, complète et équitable des victimes du

terrorisme par un travail normatif spécifique. En effet, axer la réflexion européenne, comme internationale, sur la répression du terrorisme, parfois même au mépris des dispositions essentielles des droits de l'homme, ne suffira pas à l'endiguer. Il est de la responsabilité des Etats membres, parallèlement au processus répressif, de répondre aux besoins des victimes d'actes de terrorisme.

Il nous semble que le règlement de cette question doit être totalement déconnecté de considérations politico-stratégiques. En particulier, elle ne doit pas dépendre des résultats des discussions en cours à l'ONU sur le projet de Convention générale sur le terrorisme, particulièrement sur son futur champ d'application. Du point de vue des victimes, peu importe que l'acte ait été commis en temps de guerre ou en temps de paix. Peu importent les causes qui ont conduit les auteurs à recourir à ce moyen de combat au demeurant totalement prohibé tant par le droit international humanitaire (DIH) que par le droit international des droits de l'homme.

Dans cet esprit, il nous semble que **l'Union européenne pourrait, dans la continuité de l'article 10 de la Décision-Cadre du Conseil de l'Union européenne du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (2002/475/JAI, JOCE du 22.06.02), contribuer efficacement à la mise en œuvre de mesures concrètes et effectives propres à assurer la protection et la réparation des victimes du terrorisme.**

En effet, cette disposition intitulée "Protection et assistance apportées aux victimes" a pour seul objet de considérer leur statut dans le cadre de procédures pénales, particulièrement au regard de l'aide judiciaire que les Etats doivent leur prodiguer.

Cette disposition est manifestement très insuffisante pour prétendre assurer une protection des victimes du terrorisme.

C'est pourquoi SOS Attentats propose d'améliorer la législation européenne afin qu'une réparation effective des victimes du terrorisme soit prévue et mise en œuvre par les Etats membres de l'Union européenne.

Dans cette perspective, au moins deux éléments distincts doivent être pris en considération : l'indemnisation intégrale de tous les

préjudices subis et l'accès au procès pénal.

Concernant l'indemnisation, à l'instar de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU qui préconise la création d'un fonds qui pourrait être alimenté par les contributions volontaires des Etats, lesquelles proviendraient en partie des avoirs confisqués aux organisations terroristes, l'Union européenne pourrait décider de :

- user de son influence à l'ONU afin que le point 10 de la résolution 1566 soit enfin mis en œuvre ;
- **créer, sans attendre, un fonds européen d'indemnisation financé sur la solidarité citoyenne européenne.**

A cet égard, SOS Attentats suggère plusieurs voies pertinentes et complémentaires pour garantir une indemnisation intégrale de tous les préjudices subis par les victimes directes ou par les ayants droits d'une personne décédée du fait d'un acte de terrorisme. Seul un financement indépendant peut assurer un fonctionnement incontestable, efficace et impartial d'un tel fonds.

Outre la question de l'indemnisation, le second élément essentiel de la réparation réside dans l'accès au procès pénal, car aucune indemnisation ne remplacera jamais la réparation qu'un procès contradictoire peut apporter aux victimes.

Si dans certains systèmes nationaux, comme en France, les victimes ont la capacité de se porter partie civile au procès pénal et d'avoir ainsi la possibilité d'être, un jour, confrontées à l'auteur de l'infraction qu'elles ont subie, tel n'est pas le cas dans tous les systèmes juridiques.

En outre, sur le plan national, les victimes se heurtent trop souvent encore, pour diverses raisons, à une **justice non rendue**, soit qu'il y ait une absence totale de pistes pertinentes, soit à l'inverse, lorsqu'elles se heurtent à quelques frilosités diplomatico-judiciaires, lorsque ce sont des dirigeants d'Etats qui sont présumés commanditaires ou financiers d'actes de terrorisme.

Par ailleurs, hors les divergences dues aux divers mécanismes nationaux, la conjugaison

de multiples éléments subjectifs aboutit non seulement à une différence de traitement entre les victimes d'actes de terrorisme et les victimes d'autres infractions graves au droit international, mais encore à une discrimination entre les victimes d'actes de terrorisme, selon le contexte dans lequel l'acte est commis, certaines peuvent avoir accès à la Cour pénale internationale (CPI) et d'autres pas.

Ainsi, en temps de guerre, la victime d'un acte de terrorisme a la possibilité de porter l'affaire devant la CPI en invoquant une infraction grave au DIH.

En revanche, la victime d'un acte de terrorisme commis en temps de paix est exclue de l'accès à cette juridiction pénale internationale permanente, dès lors que les crimes de terrorisme ont été explicitement exclus de la compétence de la CPI. C'est ainsi la plus grande majorité des victimes d'actes de terrorisme qui se trouvent écartées de toute réparation pénale. Cette discrimination de traitement n'est pas acceptable. Sur ce point spécifique, SOS Attentats estime qu'il serait cohérent, lors de la révision du Statut de Rome en 2009, d'inclure, dans la compétence de la CPI, les crimes de terrorisme tels que définis par les instruments internationaux pertinents.

SOS Attentats invite l'Union européenne à soutenir ses actions dans cette perspective.

Tous ces points sont développés et commentés dans l'ouvrage collectif "Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale", réalisé par SOS Attentats (disponible en Français et en Anglais ; extraits en Espagnol et Italien sur le site Web de l'association).

De manière générale et pour conclure, il semble à SOS Attentats qu'il est de la responsabilité des Etats d'organiser une protection effective et efficace des victimes du terrorisme fondée sur la solidarité citoyenne européenne. Les victimes du terrorisme doivent, par ailleurs, être des partenaires à part entière de cette construction juridique. Pour ce faire, SOS Attentats demeure à la disposition de l'Union européenne pour participer à toute réflexion pertinente en faveur d'une protection et d'une réparation accrues des victimes du terrorisme.

www.sos-attentats.org

6 Activités

EuropaNova est une organisation non gouvernementale de promotion du débat public et de l'intérêt général européens. Elle veille au respect de l'intérêt général européen. La démarche d'EuropaNova est ouverte et non partisane.

Principaux axes d'activités pour 2005/2006

PROGRAMME « JEUNES LEADERS »

Débats autour de jeunes décideurs et intellectuels de différentes nations du continent, privilégiant l'échange d'expériences et les regards croisés de citoyens actifs vivant l'Europe au quotidien.

AUDITIONS CITOYENNES

Rencontres entre des acteurs clefs de la construction européenne et les représentants des nouvelles générations de la société civile européenne, citoyens et décideurs.

BIBLIOTHÈQUE BLEUE

EuropaNova lance une collection d'ouvrages trilingues « en ligne » sur les grandes problématiques de l'Union, visant à mieux expliquer et mettre en perspective les décisions européennes et faire vivre le débat citoyen. Ces ouvrages confrontent, sur un même enjeu, les visions d'un parlementaire européen et d'une personnalité de la société civile.

RAPPORT EUROSPANOVA 2006 AU CONSEIL EUROPÉEN

Remise du premier « rapport annuel EuropaNova au Conseil européen » comprenant les recommandations de 10 organisations non gouvernementales représentatives de la diversité de la société civile européenne pour la relance du projet européen.

www.europanova.net

6 Activities

EuropaNova is a non-governmental organisation for the promotion of public debate and the European general interest. EuropaNova is dedicated to the respect of this same European public interest. EuropaNova's approach is open and non-partisan.

Main activities during 2005/2006

“YOUNG LEADERS” PROGRAM

Consisting of debates revolving around young decision-makers and intellectuals belonging to different European nations, the Young Leaders' Program privileges the exchange of experiences and the shared viewpoints of active young citizens living today in Europe.

CITIZENS' AUDITIONS

The Citizens' Auditions bring together key actors in European construction and new generations of European civil society, citizens and decision-makers.

THE BLUE LIBRARY

EuropaNova launches an online collection of trilingual books dealing with the main issues of the European Union. These books aim to clarify and put European decision-making into perspective, enlivening European debate by confronting on a single issue the visions of a European member of Parliament and a prominent member of civil society.

EUROSPANOVA'S 2006 REPORT TO THE EUROPEAN COUNCIL

EuropaNova submitted its first “Annual Report to the European Council” including the recommendations of 10 non-governmental organisations representative of a cross-section of European civil society advocating the revival of the European project.

www.europanova.net

COLLECTIF
EUROPANOVA

21 rue du Faubourg Saint Antoine
Immeuble E
F- 75011 PARIS
+ 33 1 43 42 40 90
www.europanova.net
contact@europanova.net

EuropaNova est une organisation non gouvernementale de promotion du débat public et de l'intérêt général européens. EuropaNova ne représente aucun lobby ni groupe de pression.

EuropaNova is a non governmental organisation for the promotion of public debate and the European general interest. EuropaNova is not the representative of any lobby or interest group.